



PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

PLAN DÉPARTEMENTAL

DE GESTION D'UNE

CANICULE

2015



PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

ARRETE n°Préf-CABINET-SIDPC 15-06/02
PORTANT APPROBATION
DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE GESTION D'UNE CANICULE

LE PREFET D'EURE-ET-LOIR,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.116-3, L.121-6-1 et R.121-2 à R.121-12 ;

Vu la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Vu le décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC et pris pour l'application de l'article 14 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n°2004-926 du 1^{er} septembre 2004 pris en application de l'article L.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014163-0004 du 12 juin 2014 portant approbation du plan départemental de gestion d'une canicule ;

Vu l'instruction interministérielle du 12 mai 2015 relative au Plan National Canicule 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet-Directeur de Cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} : Le plan départemental de gestion d'une canicule, joint au présent arrêté, est approuvé et entre en vigueur à compter de sa date de publication.

Article 2 : L'arrêté préfectoral du n°2014163-0004 du 12 juin 2014 portant approbation du plan départemental de gestion d'une canicule est abrogé.

Article 3 : Monsieur le Sous-préfet-Directeur de Cabinet, M. le Secrétaire Général de la Préfecture, Mmes et M. les Sous-préfets d'arrondissement, Mr. le Directeur de la délégation territoriale de l'agence régionale de la santé, MM. les chefs des services de l'Etat concernés, M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, M. le Président du Conseil Départemental, Mmes et MM. les Maires des communes du département, Mmes et MM. les Directeurs des établissements de santé et des établissements pour personnes âgées du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

LE PREFET

signé

Nicolas QUILLET

SOMMAIRE

<u>LE CONTEXTE GENERAL</u>	page 5
<u>PARTIE I - LE DISPOSITIF D'ALERTE</u>	page 6
NIVEAU 1 – veille saisonnière	page 7
NIVEAU 2 – avertissement chaleur	page 9
NIVEAU 3 – alerte canicule	page 11
NIVEAU 4 – mobilisation maximale	page 15
<u>PARTIE II - LES FICHES ACTIONS DES SERVICES ET DES PARTENAIRES</u>	page 17
Le Préfet	page 18
Le Conseil Départemental	page 19
Les Maires	page 20
L'ARS	page 21
La DDCSPP	page 22
Les Etablissements accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées	page 23
Les Etablissements de santé	page 24
Le Conseil Départemental de l'ordre des médecins et les médecins libéraux	page 25
Le Conseil Départemental de l'ordre des infirmiers	page 25
Le SDIS	page 25
Le SAMU	page 25
La DDSP et la Gendarmerie Nationale	page 25
La DDIRECTE, et la DSDEN	page 25
<u>PARTIE III - ANNEXES</u>	page 26
ANNEXE I – Le repérage des personnes âgées et handicapées isolées a domicile	page 27
ANNEXE II - Les communiqués de presse	page 28
ANNEXE III - Le dépliant de l'I.N.P.E.S relatif aux recommandations grand public	page 32
ANNEXE IV - Risques sanitaires liés a la canicule et recommandations	page 33
ANNEXE V - Liste des Services de Soins Infirmiers A Domicile	page 36
ANNEXE VI - Liste des Services d'aide à domicile	page 37
ANNEXE VII - Liste des établissements d'accueil pour personnes âgées	page 38
ANNEXE VIII A – Liste des établissements et services pour personnes handicapées financés par le Conseil Départemental	page 45
ANNEXE VIII B – Liste des établissements et services pour personnes handicapées financés par l'Etat et l'assurance maladie	page 51
ANNEXE IX - Liste des principaux établissements et services sanitaires	page 65
ANNEXE X - Glossaire	page 67
Tableau de suivi des modifications et mises à jour	page 68

LE CONTEXTE GENERAL

L'**objectif** du plan départemental de gestion d'une canicule (PDGC) est de définir les actions de court et de moyen terme dans les domaines de la prévention et de la gestion de crise afin de réduire les effets sanitaires d'une éventuelle canicule.

Le plan départemental de gestion d'une canicule repose sur plusieurs **dispositifs** :

1°/ la mobilisation des services de l'Etat, du Conseil Départemental, des communes et des partenaires privés à travers une amélioration des dispositifs d'alerte.

2°/ le recensement des personnes vulnérables

- il s'agit du recensement prospectif des personnes âgées et des personnes handicapées en situation d'isolement.

- ce recensement est effectué annuellement par les maires et sur demande des personnes fragiles.

Le maire est ainsi le détenteur du fichier des personnes susceptibles de nécessiter des actions de prévention, de surveillance et de secours en cas de fortes chaleurs ou de crise climatique.

3°/ les plans bleus et l'installation de pièces rafraîchies

- les plans bleus fixent le mode général d'organisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées.

- ils définissent le rôle et les responsabilités de l'équipe de direction, les procédures qui prévalent en cas de crise, les protocoles de rappel de personnel, la convention passée avec un établissement de santé, le niveau des équipements et les stocks nécessaires pour faire face à une crise de longue durée. Ils prévoient également l'aménagement temporaire des locaux.

- ce dispositif s'accompagne de l'installation d'une ou plusieurs pièces rafraîchies dans chaque établissement.

4°/ une campagne annuelle de sensibilisation à destination du grand public sur les risques liés à la canicule.

5°/ un réseau de remontée d'information et de veille sanitaire

Le plan départemental de gestion d'une canicule a pour objet d'articuler ces différents dispositifs à travers 4 niveaux d'alerte.

PARTIE I

LE DISPOSITIF D'ALERTE

Le plan départemental de gestion d'une canicule comporte **4 niveaux** d'alerte progressifs :

- niveau 1 – VEILLE SAISONNIERE (du 1^{er} juin au 31 août)

Il correspond à une couleur verte sur la carte de vigilance météorologique.

objectif - vérifier les dispositifs opérationnels, mettre en place une veille de l'activité sanitaire, et mettre en œuvre un dispositif d'information préventive.

- niveau 2 – AVERTISSEMENT CHALEUR

Il répond au passage en jaune de la carte de vigilance météorologique.

objectif – Si la situation le justifie, il permet la mise en œuvre de mesures graduées et la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par les Agences Régionales de Santé (ARS), notamment en matière d'information et de communication.

- niveau 3 – ALERTE CANICULE

Il répond au passage en orange sur la carte de vigilance météorologique. Il est déclenché par le préfet de département, avec l'appui des ARS.

objectif – mobiliser les services et mettre en œuvre des mesures d'information et de gestion adaptées à la prise en charge notamment des personnes à risques, pour faire face à une canicule en cours ou à venir.

- niveau 4 – MOBILISATION MAXIMALE

Il répond au passage en rouge sur la carte de vigilance météorologique. Il est déclenché au niveau national par le Premier ministre.

objectif – mettre en œuvre des ressources du dispositif ORSEC compte tenu d'une canicule avec impact sanitaire important étendue sur une grande partie du territoire ou compliquée d'effet collatéraux (délestage ou pannes électriques, sécheresse...)

NIVEAU 1 – VEILLE SAISONNIERE

OBJECTIF - vérifier les dispositifs opérationnels, mettre en place une veille de l'activité sanitaire, et mettre en œuvre un dispositif d'information préventive

A°/ CONDITIONS DE DECLENCHEMENT

Le niveau 1 correspond à l'activation d'une vigilance (couleur verte sur la carte de vigilance météorologique). Il s'agit d'une veille saisonnière sur l'évolution climatique et sanitaire.

Le niveau 1 est déclenché automatiquement entre le 1^{er} juin et le 31 août de chaque année.

B°/ ACTIONS A MENER

B-1 - la réunion du Comité Départemental Canicule (CDC)

- le préfet réunit au début des mois de juin et de septembre un Comité Départemental Canicule et informe à cette occasion les services et les partenaires de l'activation et de la désactivation du niveau 1 du PDGC.
- le CDC est présidé par le préfet ou son représentant et comprend :
 - les services de l'Etat : Sous-préfets, DDCSPP, Préfecture/SIDPC, DSDEN, DDSP, Gendarmerie Nationale, DDT, DIRECCTE, Météo France
 - l'ARS
 - le SDIS
 - le SAMU
 - le Président du Conseil Départemental
 - les maires des communes de Chartres, Dreux, Châteaudun et Nogent-le-Rotrou
 - l'association des maires
 - les représentants des établissements sociaux et sanitaires (F.H.F, communauté des établissements de santé d'Eure-et-Loir, SYNERPA, FEHAP)
 - le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins
 - le Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers
 - la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et la Mutualité Sociale Agricole
 - la Croix Rouge
 - les Pompes Funèbres Générales
 - l'Union Départementale des Associations de Service d'Aide à Domicile (UDASSAD)
 - les représentants des ambulanciers
- le CDC a pour mission de faire un état des lieux concernant :
 - la mise en œuvre de mesures structurelles dans les maisons de retraite, logements-foyers et hôpitaux (équipements en climatisation, fermetures de lits...)
 - la mise à jour des dispositifs opérationnels prévus dans le plan départemental de gestion d'une canicule
 - la mise en œuvre des campagnes d'information auprès des populations à risque
 - l'identification par les communes des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile

- l'élaboration et la mise à jour par les établissements accueillant des personnes âgées de leurs plans bleus, la mise en place d'une pièce rafraîchie dans ces établissements
 - l'élaboration et la mise à jour par les établissements de santé de leurs plans blancs
 - la bonne organisation de la permanence de soins de ville
- le CDC élabore un bilan des mesures prises durant l'été lors de sa réunion du mois de septembre.

B-2 - les mesures à mettre en œuvre

- L'ARS veille à :
 - la bonne organisation de la permanence des soins de ville
 - la préparation des établissements de santé et des établissements médicaux-sociaux
- La DDSCPP veille à la préparation des CHRS
- le Président du Conseil Départemental veille à la préparation de ses propres services et des structures relevant de sa compétence
- les maires doivent :
 - réactualiser la liste des personnes vulnérables à domicile
 - diffuser des messages de sensibilisation auprès des habitants figurant sur la liste des personnes vulnérables
 - informer et sensibiliser le CCAS et les structures d'aide à domicile intervenant sur leur commune
- les chefs des établissements de santé et des établissements pour personnes âgées et personnes handicapées doivent :
 - sensibiliser leurs résidents
 - vérifier la fonctionnalité de leurs plans bleus et/ou leurs plans blancs
 - vérifier l'état des installations garantissant le bon fonctionnement de leurs salles rafraîchies
 - mettre en place des astreintes afin de demeurer joignables par l'ARS
 - s'assurer d'une couverture médicale régulière et appropriée

B-3 - l'organisation de la remontée d'information

- de façon générale, l'ensemble des membres du CDC informent la préfecture de tout événement anormal lié à la canicule.
- la préfecture rend compte de toute difficulté :
 - au Centre Opérationnel de Zone par le SIDPC
 - à l'Institut de Veille Sanitaire et à l'ARS

NIVEAU 2 – AVERTISSEMENT CHALEUR

OBJECTIF - Si la situation le justifie, il permet la mise en œuvre de mesures graduées et la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par les Agences Régionales de Santé (ARS), notamment en matière d'information et de communication.

A°/ CONDITIONS DE DECLENCHEMENT

Le passage en vigilance jaune sur la carte météorologique correspond à trois cas de figures :

1/un pic de chaleur apparaît et est limité à un ou deux jours (les seuils de températures – indicateurs biométéorologiques IBM – qualifiant la canicule peuvent être franchis mais le phénomène ne dure pas assez longtemps pour être qualifié de canicule) ;

2/les Indicateurs BioMétéorologiques (IBM) prévus sont proches des seuils, mais sans que les prévisions météorologiques ne montrent d'intensification de la chaleur pour les jours suivants ;

3/les IBM prévus sont proches des seuils, avec des prévisions météorologiques annonçant une probable intensification de la chaleur. Cette vigilance jaune est alors considérée comme l'amorce de l'arrivée d'une canicule. Ce niveau implique une attention particulière. Il permet la mise en œuvre de mesures graduées, la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par les ARS, notamment en matière d'information et de communication en particulier en veille de week-end ou de jour férié.

B°/ ACTIONS A MENER

Situation	Mesures de gestion à mettre en place au niveau local
1/ pic de chaleur important mais ponctuel	Renforcer les mesures de communication
2/ IBM proches des seuils mais ne les atteignant pas	Renforcer les mesures de communication
3/ IBM prévus proches des seuils, avec des prévisions météorologiques annonçant une probable intensification de la chaleur	Renforcer les mesures de communication Renforcer les mesures déclinées au niveau 1-veille saisonnière Organiser la montée en charge du dispositif opérationnel (astreinte, information des différents acteurs, ...) en vue d'un éventuel passage en niveau 3-alerte canicule

Les mesures à mettre en œuvre

Si la situation le justifie, le préfet informe les services du passage en vigilance jaune « avertissement chaleur » afin de s'assurer de la mobilisation des services, et d'anticiper un éventuel passage en niveau 3 « alerte canicule ».

Le préfet peut renforcer la communication « préventive » auprès des médias et du grand public.

L'ARS transmet au Préfet les informations qu'elle a recueillies (visio-conférence possible entre l'ARS siège et la Délégation Territoriale).

L'ARS informe les acteurs du système de santé et médico-social, ainsi que le Conseil départemental de la survenue d'un pic de chaleur en leur rappelant les mesures habituelles à prendre au bénéfice des personnes fragiles.

Elle s'assure aussi de la continuité de la permanence des soins ambulatoire.

Parallèlement, la DTARS vérifie quotidiennement l'état des disponibilités dans les services hospitaliers, apprécie l'impact de la chaleur sur l'affluence aux urgences et dans ces services. La DT a ciblé des établissements sentinelles auprès desquels elle surveille régulièrement une éventuelle dégradation de la situation;

Dans l'hypothèse où les capacités d'accueil seraient tendues, la DT ARS informera le préfet de cet élément et invitera les établissements de santé à prendre les mesures qui s'imposent.

NIVEAU 3 – ALERTE CANICULE

OBJECTIF - mobiliser les services et mettre en œuvre des mesures d'information et de gestion adaptées à la prise en charge notamment des personnes à risques, pour faire face à une canicule en cours ou à venir

A°/ CONDITIONS DE DECLENCHEMENT

Le préfet analyse la situation est sur la base des informations à sa disposition :

- Carte de vigilance signalant un niveau orange
- Informations fournies par l'extranet Météo-France
- Conditions locales (pollution atmosphérique, rassemblement de population...)

L'ARS apporte son appui au préfet.

En fonction de ces éléments **ainsi que du contexte local**, l'activation du niveau d'alerte canicule est alors décidée par le préfet.

Le niveau d'alerte canicule du plan départemental de gestion d'une canicule correspond au niveau de vigilance météorologique orange pour un phénomène de canicule. A titre indicatif, les données météorologiques caractérisant un phénomène de canicule sont les suivants : dépassement pendant 3 jours consécutifs des seuils biométéorologiques suivants :

<i>Minimal : 18 ° C nuit</i> <i>et</i> <i>Maximal : 34 ° C jour</i>

B°/ ACTIONS A MENER

B-1 - la diffusion de l'alerte

Dès le déclenchement du niveau 3, le préfet alerte les services suivants :

- | | | |
|--------------------|----------------|----------------------------|
| - COGIC | - COZ | - le SAMU |
| - les Sous-préfets | - Météo France | - la Gendarmerie Nationale |
| - le SDIS | - la DDSP | - la DDIRECTE |
| - la DDT | - DSDEN | |

- l'ARS, qui est chargée d'alerter :
 - la DGS, l'InVS et la CIRE
 - les établissements de santé publics et privés
 - les établissements médico-sociaux
 - les services de soins infirmiers à domicile
 - le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins

- le DDCSPP, qui est chargée d'alerter :
 - les établissements sociaux d'accueil d'urgence

- le Président du Conseil Départemental, qui est chargé d'alerter :
 - les établissements sociaux et médico-sociaux relevant de sa seule compétence
 - les services de P.M.I.
 - les services d'aide ménagère
 - les coordinations gérontologiques
 - les équipes médico-sociales de l'A.P.A.
 - la maison départementale des personnes handicapées
- les maires du département

B-2 - les mesures à mettre en œuvre

- le préfet réunit le cas échéant le Centre Opérationnel Départemental (COD) composé de membres issus du comité départemental canicule : SIDPC, DDCSPP, ARS, SAMU, SDIS, Conseil Départemental et Météo France.

Le COD a pour missions générales de :

- prendre connaissance de l'ensemble des informations disponibles
- orienter et coordonner les actions au niveau départemental
- piloter les actions de communication en direction de la presse et du grand public
- veiller à la continuité de la prise en charge des personnes les plus fragiles (maisons de retraite, institutions médico-sociales, personnes isolées à autonomie réduite, fonctionnement des services d'accueil et d'hébergement d'urgence)
- préparer la mise en œuvre des actions prévues au niveau 4.

Une session SYNERGI est ouverte par le SIDPC afin d'assurer le suivi de l'événement. **SYNERGI est le vecteur unique de remontée d'informations pour tous les acteurs dûment habilités concernés par l'événement.**

- le préfet, s'il le juge utile, peut demander au préfet de région de solliciter l'ARS en vue de l'activation de la cellule régionale d'appui destinée à apporter son expertise et son soutien dans la collecte et le traitement des informations relatives à la canicule.

- le préfet diffuse un communiqué de presse aux médias locaux qui comporte des recommandations pour le grand public.

- un numéro téléphonique spécifique d'accueil du public est, le cas échéant, mis en place pour informer la population notamment sur les conseils pour se prémunir des fortes chaleurs.

Ce numéro est mis en place sur décision préfectorale dès lors que le centre 15 et le CODIS sont saturés d'appels liés à des demandes d'informations sur la canicule.

- l'ARS veille à :

- renforcer son contrôle sur l'état de préparation des établissements et services relevant de sa compétence
- s'assurer notamment du caractère opérationnel des plans blancs (hôpitaux) et des plans bleus (établissements accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées)

- les maires :
 - relaient auprès de leur population les messages de recommandations et d'information diffusés par les services préfectoraux
 - mettent en place le cas échéant des cellules de veille communales afin d'assurer la coordination des actions menées sur le terrain
 - mettent en œuvre toutes dispositions utiles pour faire face à la canicule (par exemple, en prenant contact avec leurs administrés inscrits sur la liste des personnes vulnérables afin de s'assurer de leur situation)
- le Conseil Départemental et les maires s'assurent que leurs services et les établissements et structures placés sous leur responsabilité ont mis en œuvre toutes les mesures utiles pour faire face à la canicule
- les associations d'aide à domicile s'assurent de la situation de leurs prestataires
- les hôpitaux déclenchent, le cas échéant, leur plan blanc
- les structures d'hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées déclenchent le cas échéant leur plan bleu
- l'ARS se met en relation avec le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins afin que ce dernier prépare un plan de rappel d'urgence dans l'hypothèse d'un passage au niveau 4

B-3 - l'organisation de la remontée d'information

- de façon générale, l'ensemble des membres du CDC est tenu d'informer la préfecture de tout événement anormal lié à la canicule.
- la préfecture (SIDPC) rend compte du déclenchement du plan, des actions menées et de toutes difficultés rencontrées au Centre Opérationnel de Zone, via le portail ORSEC, au plus tard à 17 heures.
- l'ARS réalise quotidiennement un point de synthèse sanitaire régional en complétant le portail canicule à destination du CORRUSS, et fait connaître toute dégradation de la situation sanitaire locale.

C°/ MAINTIEN OU LEVEE DU DISPOSITIF

Maintien :

Si la carte de vigilance redevient jaune voire verte, mais qu'un impact sanitaire persiste, le préfet peut, en lien avec l'ARS, décider d'un maintien des mesures adaptées du PDGC.

Levée :

Le préfet désactive le niveau 3-alerte canicule et décide du retour au niveau 2–avertissement chaleur ou au niveau 1–veille saisonnière, sur la base des informations du Ministère de la Santé lorsque la situation sanitaire et météorologique prévue n'appelle pas de mesure particulière. Cette levée est communiquée à l'ensemble des services et des partenaires concernés par le déclenchement du niveau 3

SCHEMAS : Déclenchement, maintien ou levée de l'alerte canicule

Schéma de déclenchement de l'alerte :

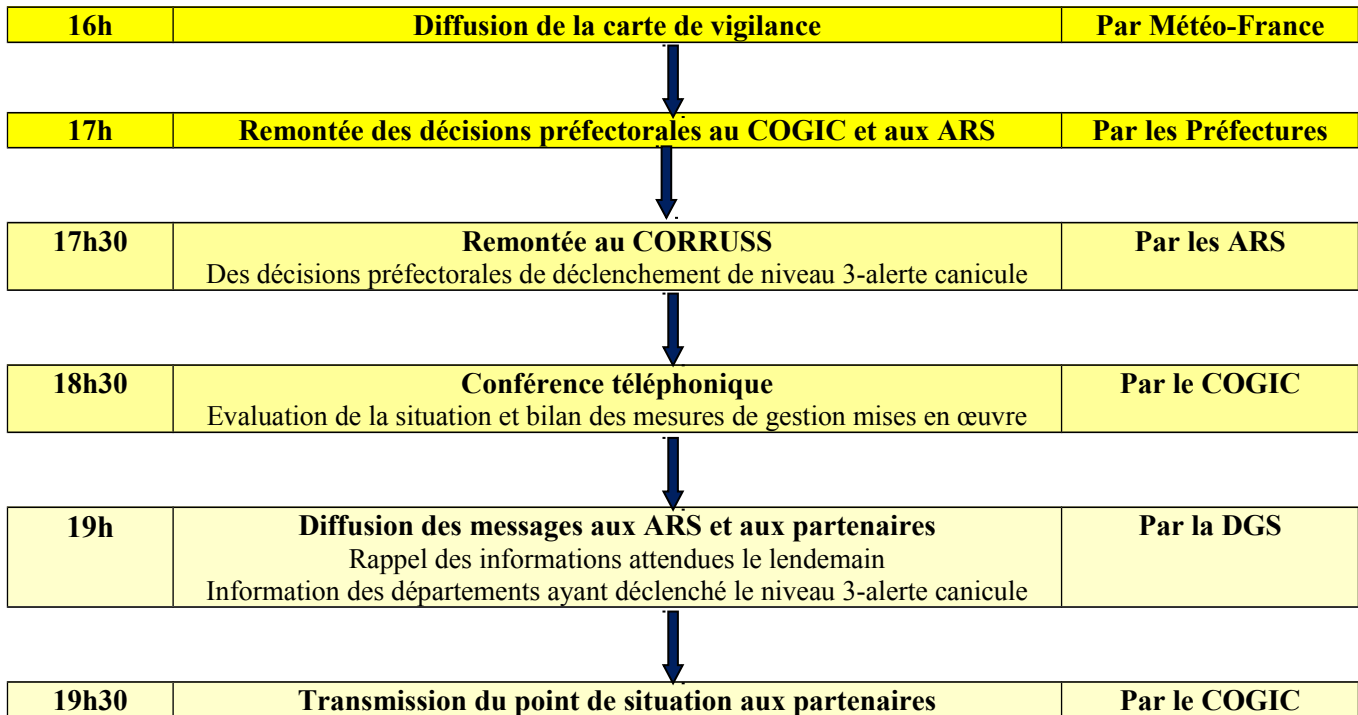
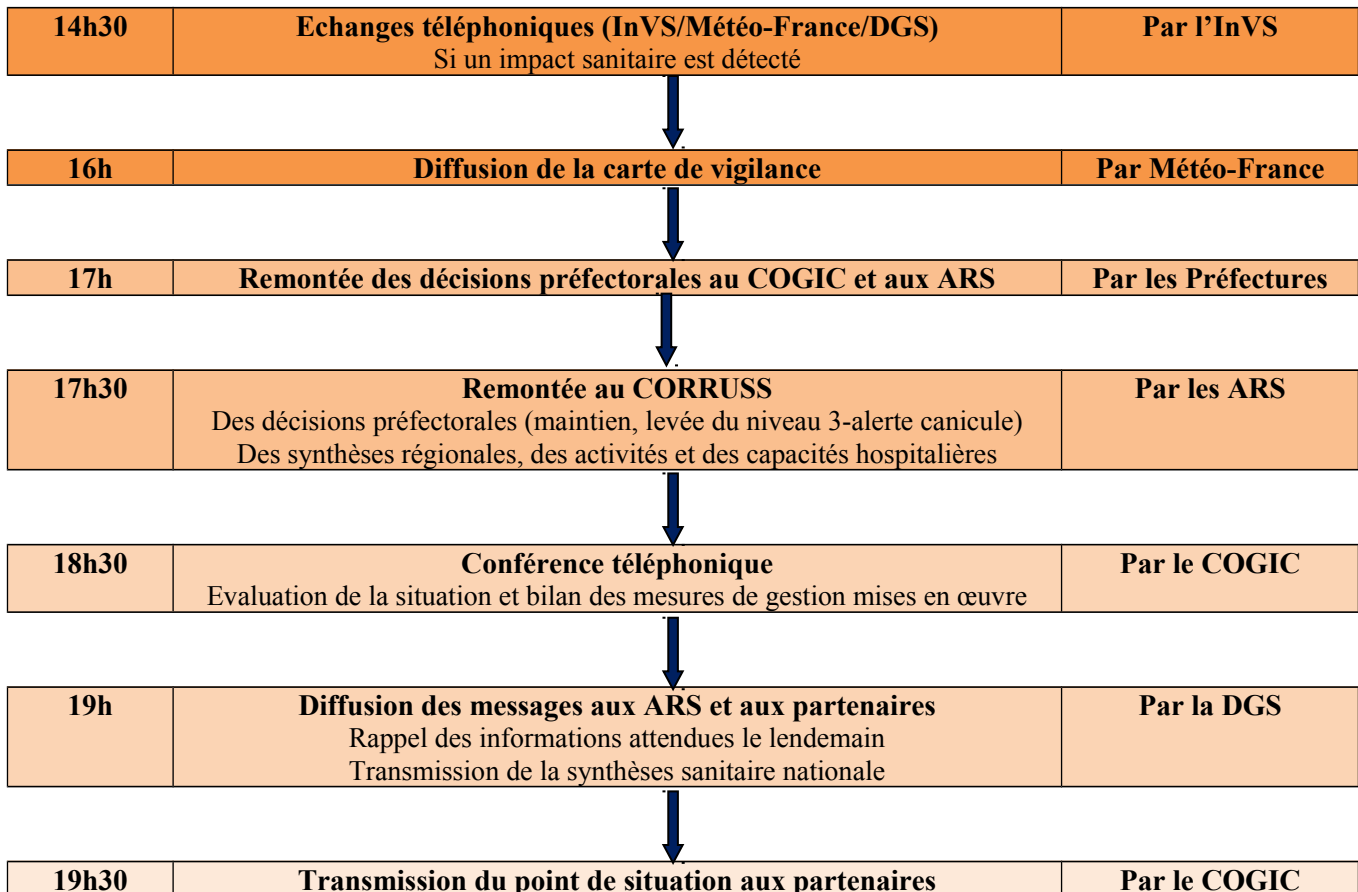


Schéma de maintien ou levée de l'alerte :



NIVEAU 4 – MOBILISATION MAXIMALE

OBJECTIF - mettre en œuvre des ressources du dispositif ORSEC compte tenu d'une canicule avec impact sanitaire important étendue sur une grande partie du territoire ou compliquée d'effets collatéraux (délestage ou pannes électriques, sécheresse...)

Ce niveau correspond à une vigilance météorologique rouge.

A°/ CONDITIONS DE DECLENCHEMENT

- Si le phénomène, par son intensité ou sa généralisation à une large partie du territoire entraîne ou est susceptible d'entraîner des effets collatéraux (difficultés dans l'approvisionnement en eau potable ou en électricité, saturation des hôpitaux, saturation de la chaîne funéraire...), le Premier Ministre sur proposition du Ministre chargé de la Santé et du Ministre de l'Intérieur décide, le cas échéant, le déclenchement du niveau de mobilisation maximale.

Sur demande du Premier Ministre, le préfet active le niveau de mobilisation maximale.

- Le Préfet peut également proposer au Ministre chargé de la Santé d'activer le niveau de mobilisation maximale en fonction des données météorologiques, des données sanitaires, ou d'activités anormales de ses services, et de la constatation d'effets annexes (sécheresse, pannes ou délestages électriques, saturation des hôpitaux...).

B°/ ACTIONS A MENER

B-1 - la diffusion de l'alerte

Dès le déclenchement du niveau 4, le préfet alerte les services suivants :

- | | | |
|--------------------|----------------|----------------------------|
| - COGIC | - COZ | -la DSDEN |
| - les Sous-Préfets | - Météo France | - le SAMU |
| - le SDIS | - la DDT | - le DIRECTE |
| - le DDSP | - la DDCSPP | - la Gendarmerie Nationale |

- L'ARS, qui est chargée d'alerter :
la DGS, l'InVS et la CIRE
les établissements de santé publics et privés
les établissements médico-sociaux
les services de soins infirmiers à domicile
le Conseil de l'Ordre des Médecins
le Conseil Départemental de l'ordre des Infirmiers

- la DDCSPP, qui est chargée d'alerter :
les établissements sociaux d'accueil d'urgence

- le Président du Conseil Départemental, qui est chargé d'alerter :
les services de P.M.I.
les services d'aide ménagère
les coordinations gérontologiques
les équipes médico-sociales de l'A.P.A.
la maison départementale des personnes handicapées

- les maires du département

B-2 - les mesures à mettre en œuvre

- le préfet active le Centre Opérationnel Départemental qui :
 - se tient informé de la situation sur le terrain
 - propose au préfet les mesures nécessaires en vue d'assurer la protection des populations, des biens et de l'environnement
 - prépare les éventuelles réquisitions de moyens publics ou privés
 - prépare les éventuelles demandes au Centre Opérationnel de Zone en matière de renforts extérieurs
 - dirige et coordonne l'envoi des renforts
 - rend compte aux échelons supérieurs

SYNERGI est ouverte ou mise à jour par le SIDPC afin d'assurer le suivi de l'évènement. **SYNERGI est le vecteur unique de remontée d'informations pour tous les acteurs dûment habilités concernés par l'évènement.**

- les plans blancs et bleus sont déclenchés dans l'ensemble des établissements du département
- le préfet s'assure de la prise en charge médicale des personnes victimes de l'épisode caniculaire
- le préfet mobilise la Croix Rouge et le Secours Catholique dans le cadre des conventions opérationnelles signées avec ces organismes
- le plan de rappel des personnels médicaux est activé
- les locaux nécessaires à l'accueil de personnes, les denrées alimentaires indispensables (eau notamment)... sont le cas échéant réquisitionnés
- l'ARS met en place une CRA.

B-3 L'organisation de la remontée d'information

- de façon générale, l'ensemble des membres du CDC est tenu d'informer la préfecture de tout événement anormal lié à la canicule.
- l'ARS fait connaître au CORRUSS tout élément important concernant la situation sanitaire locale.

C°/ MAINTIEN OU LEVEE DU DISPOSITIF

Maintien :

Lors de la redescente des températures, le niveau de mobilisation maximale pourra être maintenu pour des raisons autres que météorologiques alors que la carte de vigilance sera d'une couleur autre que rouge.

Levée :

La levée du dispositif est décidée par le Premier Ministre.

Cette levée est communiquée à l'ensemble des services et des partenaires concernés.

PARTIE II
LES FICHES ACTIONS
DES SERVICES ET DES PARTENAIRES

LA PREFECTURE

NIVEAU 1 - VEILLE SAISONNIERE

- Activer la veille saisonnière en plaçant les services de l'Etat, les maires et le conseil général en état de vigilance
- Vérifier le caractère opérationnel des mesures prévues au plan
- Réunir le Comité Départemental Canicule
- S'assurer auprès de l'ARS et de la DDCSPP de la préparation des services et établissements concernés
- Participer le cas échéant aux PC Santé

NIVEAU 2 – AVERTISSEMENT CHALEUR

- Préparer les mesures à mettre en place : mobilisation de personnels à la veille des fins de semaine ou des jours fériés
- Mettre en place progressivement des mesures de lutte contre les effets d'une canicule
- Mettre en place des mesures d'information et de communication : renforcement de la communication « préventive »

NIVEAU 3 – ALERTE CANICULE

ET

NIVEAU 4 – MOBILISATION MAXIMALE

(en plus des dispositions des niveaux 1 et 2)

- Participer aux PC Santé
- Diffuser l'alerte aux services de l'Etat, aux maires et au Conseil Général
- Demander à l'ARS et la DDCSPP d'alerter les services et établissements relevant de sa compétence
- Diffuser un communiqué de presse aux médias locaux qui comporte des recommandations pour le grand public
- Demander le cas échéant la création d'une cellule régionale d'appui (ARS) auprès du Préfet de région
- Activer le cas échéant le Centre Opérationnel Départemental
- Faire ouvrir le cas échéant un numéro téléphonique spécifique d'accueil du public en coordination avec l'ARS pour informer les populations
- Niveau 4 - prendre toute mesure utile pour s'assurer le concours des médecins, des ambulanciers, de la Croix Rouge, du Secours Catholique...
- Niveau 4 - s'assurer, via l'ARS, du déclenchement des plans blancs et des plans bleus

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

NIVEAU 1 - VEILLE SAISONNIERE *ET* NIVEAU 2 – AVERTISSEMENT CHALEUR

- Sensibiliser son personnel et les structures placées sous sa responsabilité afin de constituer un réseau d'alerte
- Informer les services préfectoraux de tout événement anormal
- Assurer le relais des messages d'alerte et de recommandations (diffusés par la préfecture) auprès des structures suivantes :
 - ❖ protections maternelles et infantiles (PMI)
 - ❖ services de maintien à domicile
 - ❖ coordinations gérontologiques
 - ❖ équipes médico-sociales APA
 - ❖ la maison départementale des personnes handicapées
- Nommer un référent « canicule » et participer au comité départemental canicule
- Assurer le recensement des structures qui relèvent de sa compétence disposant de pièces climatisées ou rafraîchies ou de groupes électrogènes, pour transmission à l'ARS
- Transmettre à l'ARS la liste des établissements proposant l'accueil de jour, l'accueil temporaire, et la garde de nuit ainsi que l'annuaire des services de maintien à domicile
- S'assurer de la possibilité de généraliser le développement de la téléalarme pour les bénéficiaires de l'APA et la diffusion de messages via la téléalarme
- S'assurer de la réalisation de la formation dans le domaine de la canicule des professionnels employés dans les structures dont il a la charge
- Assurer l'élaboration et la mise à jour d'un guide de procédures de gestion de crise pour ses propres services et pour les structures dont il a la charge
- S'assurer de la possibilité d'accueil temporaire de jour pour les maisons de retraite et de gardes de nuit en fonction des places disponibles

NIVEAU 3 – ALERTE CANICULE *ET* NIVEAU 4 – MOBILISATION MAXIMALE (en plus des dispositions du niveau 1)

- Mettre en œuvre la totalité des mesures du niveau 1
- S'assurer que les services et les établissements et structures placés sous la responsabilité du Conseil départemental ont mis en œuvre toutes les mesures utiles pour faire face à la canicule et disposent des moyens humains et matériels suffisants
- S'assurer que ces structures disposeront du personnel suffisant compte tenu des congés annuels
- Encourager la solidarité de proximité
- Mobiliser les personnels des établissements et services d'aide à domicile
- Participer au fonctionnement du Centre Opérationnel Départemental
- Au niveau 4 : faire appel à l'ensemble des ressources mobilisables du conseil départemental

LES MAIRES

NIVEAU 1 - VEILLE SAISONNIERE *ET* **NIVEAU 2 - AVERTISSEMENT CHALEUR**

- Vérifier le dispositif de veille ou d'alerte (astreintes, annuaire...)
- S'assurer de la préparation des services municipaux : CCAS et services communaux de maintien à domicile
- Identifier les personnes vulnérables vivant à domicile et tenir à jour la liste des personnes qui souhaitent bénéficier d'une aide
- Relayer au niveau local l'information et les recommandations diffusées par les services préfectoraux et encourager la solidarité de proximité

NIVEAU 3 – ALERTE CANICULE *ET* **NIVEAU 4 – MOBILISATION MAXIMALE** (en plus des dispositions du niveau 1)

- Activation si nécessaire du plan communal de sauvegarde
- Relayer auprès de la population les messages de recommandations et d'information diffusés par les services préfectoraux
- Assurer un suivi attentif des décès
- S'assurer de la mobilisation de l'ensemble des services municipaux pour faire face au déclenchement du niveau 4
- Mettre en place, selon les besoins, une cellule de veille communale
- Entrer en contact avec les administrés inscrits sur la liste des personnes vulnérables afin de s'assurer de leur situation
- Faire appel à l'ensemble des ressources mobilisables sur la commune
- Faire part à la préfecture de toute situation anormale
- Mettre en œuvre toutes dispositions utiles pour faire face à la canicule

L'ARS

NIVEAU 1 – VEILLE SAISONNIERE

- Veiller à la bonne organisation de la permanence des soins de ville, en lien avec le conseil départemental de l'Ordre des médecins
- Veiller à la préparation des établissements de santé
 - ❖ ouverture d'un nombre de lits suffisant, notamment dans les disciplines sensibles (réanimation, soins de suite, médecine polyvalente)
 - ❖ vérification des dispositifs opérationnels des plans blancs
- Vérifier l'installation de pièces rafraîchies et des dispositifs opérationnels des plans bleus dans les établissements accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées
- Assurer la surveillance de l'eau potable
- Assurer la mise en place d'un système de surveillance et d'alerte
- Contribuer à l'élaboration d'un plan de communication (diffusion éventuelle de supports)
- Participer le cas échéant aux PC Santé
- Tenir à jour un annuaire des institutions, des structures intervenant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées

NIVEAU 2 – AVERTISSEMENT CHALEUR

- Transmettre au Préfet les informations recueillies
- Informer les acteurs du système de santé et médico-social, le Conseil général de la survenue d'un pic de chaleur en leur rappelant les mesures habituelles à prendre au bénéfice des personnes fragiles.
- S'assurer de la continuité de la permanence des soins ambulatoire.

NIVEAU 3 – ALERTE CANICULE

ET

NIVEAU 4 – MOBILISATION MAXIMALE

(en plus des dispositions des niveaux 1 et 2)

- Participer aux PC Santé
- Relayer les messages d'alerte et de recommandations aux
 - établissements de santé publics et privés
 - établissements médico-sociaux pour personnes âgées et pour personnes handicapées
 - services de soins infirmiers à domicile
 - Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins
 - Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers
- Vérifier la capacité départementale des établissements de santé à prendre en charge les pathologies liées à la chaleur (disponibilités en lits)
- S'assurer de la bonne remontée des informations épidémiologiques et sanitaires
- Renforcer le contrôle sur la préparation des établissements de sa compétence
- Informer le CORRUSS de l'évolution de la situation sanitaire locale
- Vérifier l'activation des plans bleus (pour le niveau 4)
- Vérifier l'activation des plans blancs (pour le niveau 4)
- S'assurer de la coordination des moyens sanitaires dans le cadre de la cellule de crise mise en place par la préfecture

LA DDCSPP

NIVEAU 1 – VEILLE SAISONNIERE *ET* **NIVEAU 2 – AVERTISSEMENT CHALEUR**

- S'assurer de la possibilité d'ouverture de places d'accueil de jour supplémentaires pour les personnes sans abri.
- Informer la préfecture de toute situation anormale
- Diffuser les messages d'information et d'alerte auprès des établissements et structures relevant de son champ de compétence
- Assurer la mise en place d'un système de surveillance et d'alerte
- Assurer l'élaboration d'un plan de communication (diffusion éventuelle de supports)
- Tenir à jour un annuaire des institutions, des structures intervenant auprès des personnes en difficulté social

NIVEAU 3 – ALERTE CANICULE *ET* **NIVEAU 4 – MOBILISATION MAXIMALE** (en plus des dispositions du niveau 1)

- Relayer les messages d'alerte et de recommandations aux établissements sociaux d'accueil d'urgence
- S'assurer de la mobilisation des équipes mobiles types « SAMU social »

**LES ETABLISSEMENTS
ACCUEILLANT DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES
HANDICAPEES**

TOUS NIVEAUX

Quel que soit le niveau d'alerte, l'établissement peut déclencher son plan bleu en tant que de besoin.

**NIVEAU 1 - VEILLE SAISONNIERE
ET
NIVEAU 2 – AVERTISSEMENT CHALEUR**

- Mettre en place une astreinte afin de demeurer joignable par l'ARS (veiller à la consultation quotidienne des fax)
- Vérifier le caractère opérationnel du plan bleu
- Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs techniques de climatisation ou de rafraîchissement ainsi que des groupes électrogènes
- Sensibiliser et préparer l'ensemble du personnel à faire face à un épisode caniculaire
- Sensibiliser les résidents
- S'assurer auprès des médecins de l'adaptation du traitement médical des résidents
- S'assurer d'une couverture médicale régulière et appropriée
- Mettre en place un suivi de la température à l'intérieur de l'établissement

**NIVEAU 3 – ALERTE CANICULE
ET
NIVEAU 4 – MOBILISATION MAXIMALE
(en plus des dispositions du niveau 1)**

- Informer l'ARS de tout événement anormal
- Renforcer le suivi du taux d'occupation des chambres mortuaires
- Renforcer le suivi des diagnostics ciblés et veiller à un suivi sanitaire quotidien de l'ensemble des résidents
- Organiser quotidiennement une réunion de concertation avec le corps médical et le corps soignant
- Vérifier le taux d'approvisionnement en matériel médical et logistique nécessaire pour faire face à la canicule
- Informer les résidents des recommandations préventives et curatives pour prévenir les conséquences sanitaires d'un épisode caniculaire
- Renforcer la distribution de l'eau auprès des résidents
- Vérifier avec l'équipe médicale l'adaptation des traitements médicaux donnés aux résidents
- Accueillir les personnes les plus fragiles dans les espaces climatisés ou rafraîchis
- Niveau 3 - déclencher le plan bleu si la situation le nécessite
- Niveau 4 - déclencher le plan bleu
- Informer l'ARS du déclenchement du plan bleu
- S'assurer de la coordination des moyens sanitaires dans le cadre de la cellule de crise mise en place par la préfecture

LES ETABLISSEMENTS DE SANTE

TOUS NIVEAUX

Quel que soit le niveau d'alerte, l'établissement peut déclencher son plan blanc en tant que de besoin.

NIVEAU 1 - VEILLE SAISONNIERE

ET

NIVEAU 2 – AVERTISSEMENT CHALEUR

- Suivre les variations des indicateurs suivants : fréquentation des services des urgences, taux d'occupation, nombre d'hospitalisations non programmées, taux d'occupation des chambres mortuaires, consommation de solutés.
- Et informer sans délai l'ARS en cas de dépassement des seuils moyens constatés
- Veiller à garantir une pleine opérationnalité des urgences
- Veiller à maintenir en période estivale une capacité d'hospitalisation suffisante
- Actualiser les plans blancs avec une fiche action précisant les actions à mettre en œuvre en cas de canicule

NIVEAU 3 – ALERTE CANICULE

ET

NIVEAU 4 – MOBILISATION MAXIMALE

(en plus des dispositions du niveau 1)

- Informer l'ARS et la CIRE en cas d'évolution des indicateurs et de tout événement anormal
- Préparer la mobilisation des moyens en matériels et l'approvisionnement en produits de santé spécifiques à un accident climatique si ce dernier devait se réaliser
- Se tenir prêt à mobiliser le personnel
- S'assurer du bon fonctionnement des groupes électrogènes
- Prévoir le renforcement du service des urgences
- Anticiper le déclenchement éventuel du plan blanc
- Assurer une gestion rigoureuse de l'occupation des lits en :
 - accélérant les sorties
 - différant les activités ne présentant pas un caractère d'urgence
 - accueillant les urgences en service d'hospitalisation
 - augmentant la capacité de surveillance continue des services de courte durée
- Mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires
- Niveau 3 : déclencher le plan blanc si la situation le nécessite
- Niveau 4 : déclencher le plan blanc
- Surveiller le taux d'occupation des chambres mortuaires et en cas de besoin prévoir le recours à des chambres mortuaires extérieures à l'établissement
- Mettre en place une coordination entre les établissements afin de permettre la gestion des lits d'aval
- Rappeler au personnel les recommandations prévues dans le plan

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MEDECINS ET LES MEDECINS LIBERAUX

(tous niveaux)

- Informer l'ARS en cas de fréquentation anormalement élevée des cabinets des médecins pour des pathologies liées à des températures extrêmes
- Informer les patients des recommandations préventives et curatives
- Niveau 4 – activer le plan de rappel des médecins

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES INFIRMIERS

- Informer par l'intermédiaire des infirmières libérales, les patients des recommandations préventives et curatives, en relais.

LE SDIS

(tous niveaux et en renforcement de ses missions traditionnelles de secours à personnes)

- Procéder à une écoute attentive des appels concernant la population cible du plan
- Renforcer l'interconnexion avec le SAMU concernant les interventions liées à la population cible du plan (échanges d'informations)

LE S.A.M.U

(tous niveaux et en renforcement de ses missions traditionnelles)

- Assurer une écoute attentive des appels concernant la population cible du plan
- Renforcer l'interconnexion avec le SDIS concernant les interventions liées à la population cible du plan (échanges d'informations)

DDSP ET GENDARMERIE NATIONALE

(Tous niveaux)

- Aviser le Préfet si le nombre de décès constatés à domicile et/ou sur la voie publique dépasse la moyenne habituelle de la circonscription
- Signaler au Préfet toutes difficultés rencontrées dans le cadre du déplacement des médecins requis aux fins de constatation des décès (délai, remise du certificat de décès...)
- Signaler au Préfet toutes difficultés liées au transport et/ou à la réception des corps par les services spécialisés (pompes funèbres, hôpitaux, reposoirs municipaux, sociétés d'ambulances...)

LA DDIRECTE ET LA DSDEN

(Tous niveaux)

- Informer la préfecture de toute situation anormale
- Diffuser des messages d'information et d'alerte auprès des établissements et structures relevant de leur champ de compétence

PARTIE III
ANNEXES

ANNEXE I

LE REPERAGE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES ISOLEES A DOMICILE

Références :

- Article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles
- Décret n° 2004-926 du 1er septembre 2004 pris pour l'application de l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

Aux termes de la loi et du décret, le maire recueille les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en ont fait la demande.

Il s'agit d'une compétence qui lui est propre et qui repose sur une obligation de moyens, et non de résultats. En effet, si le maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile qui en font la demande, dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan canicule, la démarche d'inscription est volontaire et la déclaration facultative.

Les modalités de ce recensement, énoncées par le décret, assignent au maire quatre missions :

- informer ses administrés de la mise en place du registre nominatif, de sa finalité, du caractère facultatif et des modalités de l'inscription,
- collecter les demandes d'inscription,
- assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité du registre nominatif
- le communiquer au préfet à sa demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte.

Les personnes pouvant être inscrites sur le registre communal répondent à des critères d'identification objectifs qui ne mettent pas en jeu un éventuel pouvoir d'appréciation du maire. Il s'agit des personnes résidant à leur domicile, âgées de 65 ans et plus ou de plus de 60 ans lorsqu'elles sont reconnues inaptes au travail et des personnes adultes handicapées bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de l'allocation compensatrice (ACTP), d'une carte d'invalidité ou de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou encore titulaires d'une pension d'invalidité servie par un régime de base de sécurité sociale ou au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Les informations devant figurer dans le registre nominatif en garantissent le caractère opérationnel, en cas de déclenchement du plan canicule.

ANNEXE II
LES COMMUNIQUES DE PRESSE



PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES
Tel : 02.37.27.72.00 / Fax : 02.37.27.70.44

PLAN DÉPARTEMENTAL DE GESTION D'UNE CANICULE

DECLENCHEMENT DU NIVEAU 3 / 4 D'ALERTE CANICULE / MOBILISATION MAXIMALE

DATE :

DESTINATAIRES : Sous-préfectures, Conseil départemental, D.D.T., D.D.S.P, Gendarmerie Nationale, DDCSPP, SAMU, CTA/CODIS, DSDEN, DREAL, ARS, DIRECCTE, Association des maires, médias locaux.

Les températures prévues par Météo France pour les journées du au s'élèvent à .

Sur la base de ces prévisions, le Préfet d'Eure-et-Loir a déclenché à compter de ce jour le niveau 3 / 4 de « alerte canicule » / « mobilisation maximale » du plan départemental de gestion d'une canicule.

Le déclenchement de ce niveau a pour effet de mobiliser les services de l'Etat, du Conseil Départemental, des maires et des partenaires privés afin de se préparer à la vague de chaleur annoncée.

**Veillez trouver ci-joint des éléments
concernant les effets de la canicule sur la santé ainsi que des recommandations.**

*La plate forme téléphonique nationale « Canicule Info Service » délivre également des messages
d'information et de prévention.*

*Elle peut être contactée au 0 800 06 66 66 numéro vert (appel gratuit) ouvert du lundi au samedi
de 8 heures à 20 heures*

INFORMATION DU PUBLIC SUR LES EFFETS DE LA CANICULE

1. LES EFFETS DE LA CANICULE SUR LA SANTE

Les symptômes qui doivent alerter :

L'exposition à la chaleur est un stress : nous transpirons plus, nos vaisseaux sanguins se dilatent. Certaines personnes réagissent moins bien à ce stress parce qu'elles souffrent de maladie chronique (cardiovasculaire, cérébrovasculaire, respiratoire, rénale, neurologique) et la maladie peut s'aggraver ou causer d'autres problèmes.

Crampes de chaleur

Causes et symptômes	Que faire ?
Crampes musculaires (abdomen, bras, jambes...), surtout si on transpire beaucoup lors d'activités physiques exigeantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Cesser toute activité et se reposer dans un endroit frais. • Ne pas entreprendre d'activités exigeantes pendant plusieurs heures. • Boire de l'eau ou des jus de fruits peu sucrés • Consulter un médecin si les crampes durent plus d'une heure.

Épuisement dû à la chaleur

Causes et symptômes	Que faire ?
Survient après plusieurs jours de chaleur : la forte transpiration réduit le remplacement des fluides et sels corporels. Manifestations principales : étourdissements, faiblesse et fatigue.	<ul style="list-style-type: none"> • Se reposer dans un endroit frais. • Boire de l'eau ou des jus de fruits peu sucrés • Consulter un médecin si les symptômes s'aggravent ou durent plus d'une heure.

Insolation : liée à l'effet direct du soleil sur la tête

Causes et symptômes	Que faire ?
Survient après exposition directe au soleil et favorisé par la chaleur Manifestations principales : Maux de tête violents, somnolence, nausées, fièvre...	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre la personne à l'ombre, et effectuer les manœuvres de refroidissement. • Appeler un médecin, ou le 15 en cas de trouble de la conscience.

Coup de chaleur : URGENCE MEDICALE

Causes et symptômes	Que faire ?
Problème grave : Le corps n'arrive pas à contrôler la température qui augmente vite et peut atteindre et dépasser 40°C. Manifestations principales : Peau chaude, rouge et sèche, maux de tête violents, confusion et perte de conscience.	<ul style="list-style-type: none"> • Demander de l'assistance médicale au plus vite. • En attendant : <ul style="list-style-type: none"> - refroidir le corps, pas d'enveloppement - rester à l'ombre, - s'asperger d'eau froide ou prendre un bain ou une douche froide

N.B. : sans soins rapides, le coup de chaleur peut être fatal.

N.B. : Le coup de soleil n'est pas directement lié à la chaleur accablante. Il survient si la peau est exposée directement au soleil, la peau devient rougeâtre, avec formation de cloques d'eau, et peut s'accompagner de douleurs et de fièvre.

2. RECOMMANDATIONS POUR LUTTER CONTRE LES EFFETS DE LA CANICULE SUR LA SANTE

Protégez-vous de la chaleur :

- évitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes (généralement entre 12h et 16h) et plus encore les activités physiques : sports, jardinage, bricolage...
- si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire. Emportez avec vous une bouteille d'eau
- fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil, maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air.
- pour les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, personnes souffrant de maladies chroniques, nourrissons...), assurer une surveillance régulière et attentive par un membre de la famille, des amis, des voisins...

Rafrâchissez-vous :

- restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches, si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez-vous et restez au moins deux à trois heures par jour dans des endroits climatisés ou, à défaut, dans des lieux ombragés ou frais
- prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette. Vous pouvez également humidifier vos vêtements.

Buvez et continuez à manger :

- buvez le plus possible (en cas de contre-indication médicale, consultez votre médecin), même sans soif : eau, jus de fruit...
- ne consommez pas d'alcool, et évitez les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées
- mangez comme d'habitude au besoin en fractionnant les repas, de préférence des fruits et des légumes.

Demandez conseil à votre médecin et/ou à votre pharmacien surtout si vous prenez des médicaments, ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.

N'hésitez pas à aider et à vous faire aider :

- demandez de l'aide à un passant, un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise,
- informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes, de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.

II Y A TOUJOURS AUTOUR DE NOUS UNE PERSONNE AGÉE ISOLÉE QUI PEUT ÊTRE DANS UNE SITUATION D'INCONFORT, VOIRE EN DANGER A CAUSE DE LA CHALEUR :

RELAYEZ CE MESSAGE AUTOUR DE VOUS !

ANNEXE III
LE DEPLIANT DE L'I.N.P.E.S
RELATIF AUX RECOMMANDATIONS GRAND PUBLIC

Dépliant

ANNEXE IV
RISQUES SANITAIRES LIES A LA CANICULE
ET RECOMMANDATIONS

<p style="text-align: center;">ETABLISSEMENTS HEBERGEANT DES PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES RISQUES SANITAIRES LIÉS À LA CANICULE ET RECOMMANDATIONS</p>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La chaleur devient dangereuse quand:

- la température est élevée et dure depuis plusieurs jours,
- elle est continue jour et nuit,
- elle est accompagnée d'humidité importante dans l'atmosphère.

EFFETS DE LA CANICULE :

- hyperthermie, **coup de chaleur** dont les signes sont :
 - o malaise,
 - o maux de tête,
 - o sensation de fatigue, de faiblesse, de vertige
 - o impression de fièvre,
 - o température élevée.
- **Déshydratation** : quand les pertes par sudation ne sont pas compensées par l'ingestion suffisante de liquide,
- **Aggravation** de maladies chroniques (cardio-vasculaires, rénales,...)

FACTEURS AGGRAVANTS:

- **l'âge** : les personnes âgées ont un risque supplémentaire, du fait de la baisse de la sensation de soif, une moindre résistance à la chaleur, de l'existence de pathologies associées,
- **maladies chroniques** : pathologies cardio-vasculaires, respiratoires, rénales,
- **une démence** et / ou des troubles psychiatriques,
- certains **traitements médicamenteux** (neuroleptiques, tranquillisants, diurétiques, anticholinergiques,...),
- **pollution** atmosphérique.

PRÉVENTION POUR ÉVITER LES COUPS DE CHALEUR.

- **pour les personnes** :
 - faire boire et inciter à boire des boissons fraîches, sans attendre d'avoir soif,
 - éviter les boissons alcoolisées ou très sucrées,
 - éviter toute activité ou exercice à l'extérieur,
 - éviter les sorties aux heures les plus chaudes de la journée et les expositions au soleil,
 - mettre des vêtements amples et légers,
 - prendre des douches ou bains frais,
 - appliquer des linges humides sur la peau, à renouveler toutes les demi-heures en l'absence de climatisation,
 - passer quelques heures au minimum dans un endroit climatisé.
- **en cas de doute sur l'état de santé ou apparition de signes de coup de chaleur** :
 - prendre la température,
 - rafraîchir le plus vite possible (enveloppement frais, bains de 2°C en-dessous de la température corporelle),
 - faire boire immédiatement
 - contacter un médecin, si les troubles persistent.
- **pour l'établissement** :
 - supprimer les activités physiques
 - occulter les ouvertures et fenêtres exposées au soleil,
 - réunir les personnes dans des locaux climatisés,
 - à défaut installer des ventilateurs avec des brumisateurs pour humidifier la peau des résidents,
 - contrôler les stocks de boissons, les possibilités d'avoir de la glace,

sur le plan médical : constituer ou contrôler des stocks de solutés de perfusion, repérer les gens les plus à risque, alerter les médecins traitants sur les traitements au long cours.

SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD) RISQUES SANITAIRES LIÉS À LA CANICULE ET RECOMMANDATIONS.

INFORMATIONS GÉNÉRALES.

La chaleur devient dangereuse quand:

- la température est élevée et dure depuis plusieurs jours,
- elle est continue jour et nuit,
- elle est accompagnée d'humidité importante dans l'atmosphère.

EFFETS DE LA CANICULE :

- **hyperthermie, coup de chaleur** dont les signes sont :
 - o malaise,
 - o maux de tête,
 - o sensation de fatigue, de faiblesse, de vertige
 - o impression de fièvre,
 - o température élevée.
- **Déshydratation** : quand les pertes par sudation ne sont pas compensées par l'ingestion suffisante de liquide,
- **Aggravation** de maladies chroniques (cardio-vasculaires, rénales,...)

FACTEURS AGGRAVANTS :

- **l'âge** : les personnes âgées ont un risque supplémentaire, du fait de la baisse de la sensation de soif, une moindre résistance à la chaleur, de l'existence de pathologies associées,
- **maladies chroniques** : pathologies cardio-vasculaires, respiratoires, rénales,
- **une démence** et / ou des troubles psychiatriques,
- certains **traitements médicamenteux** (neuroleptiques, tranquillisants, diurétiques, anticholinergiques,...),
- **pollution** atmosphérique.

PRÉVENTION POUR ÉVITER LES COUPS DE CHALEUR.

- **pour les personnes ou leur famille :**
 - faire boire et inciter à boire des boissons fraîches, sans attendre d'avoir soif,
 - éviter les boissons alcoolisées ou très sucrées,
 - éviter toute activité ou exercice à l'extérieur,
 - éviter les sorties aux heures les plus chaudes de la journée et les expositions au soleil,
 - mettre des vêtements amples et légers,
 - prendre des douches ou bains frais,
 - appliquer des linges humides sur la peau, à renouveler toutes les demi-heures en l'absence de climatisation,
 - passer quelques heures au minimum dans un endroit climatisé.
- **précautions à prendre dans le logement :**
 - occulter les ouvertures et fenêtres exposées au soleil,
 - installer, si possible, un ventilateur et / ou un brumisateur pour humidifier la peau des personnes âgées.
- **en cas de doute sur l'état de santé ou apparition de signes de coup de chaleur :**
 - prendre la température,
 - rafraîchir le plus vite possible (enveloppement frais, bains de 2°C en dessous de la température corporelle),
 - faire boire immédiatement,
 - contacter un médecin, si les troubles persistent.
- **sur le plan médical :** s'assurer auprès des pharmacies des stocks de solutés de perfusion, repérer les gens les plus à risque, alerter les médecins traitants sur les traitements au long cours.

ANNEXE V

LISTE DES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

ADRESSE	TELEPHONE	CAPACITE	ORGANISME GESTIONNAIRE	SECTEUR D'INTERVENTION
SSIAD de Chartres 2 rue de l'automne ensoleillé 28000 CHARTRES	TEL 02 37 18 47 24 FAX 02 37 18 47 46 caroline.vade@ville-chartres.fr contact@ville-chartres.fr	110	SSIAD C.C.A.S. Hôtel de ville Place des halles 28019 CHARTRES CEDEX	Ville de Chartres et communes des cantons de Chartres sud-est, Chartres sud-ouest, Chartres nord- est, Lucé et Mainvilliers
SSIAD de Dreux Préau des Eaux vives 1, rue Henri Lefèvre 28100 DREUX	TEL 02 37 46 04 08 ssiad-dreux@wanadoo.fr	55	C.C.A.S. 2 rue de Châteaudun BP 129 28103 DREUX CEDEX	Ville de Dreux et communes des cantons de Dreux-est, Dreux-ouest et Dreux-sud
SSIAD de Châteaudun 114 rue de la république 28200 CHATEAUDUN	TEL 02 37 45 20 20 FAX 02 37 45 88 52 siad@mairie-chateaudun.fr	83	C.C.A.S. 114 rue de la république 28200 CHATEAUDUN	Ville de Châteaudun et communes des cantons de Châteaudun et Cloyes-sur- le-Loir
SSIAD de Nogent-le- Rotrou 1 rue de Sully B.P. 10 065 28400 NOGENT-LE- ROTROU	TEL 02 37 52 43 56 Fax 02 37 52 43 56 ssiad.nogent@wanadoo.fr	78	C.C.A.S. 71 rue St Hilaire BP 5007 28400 NOGENT-LE- ROTROU	Ville de Nogent-le-Rotrou et communes des cantons de Nogent-le-Rotrou, Thiron-Gardais et Authon- du-Perche
SSIAD de Maintenon 28 rue Collin d'Harleville 28130 MAINTENON	TEL 02 37 23 08 01 FAX 02 37 27 18 04 ssiadmaintenon@fede28.admr.org	64	A.D.M.R. 2 rue Louis Pasteur CS10020 LE COUDRAY 28637 GELLAINVILLE Cedex	Communes des cantons de Maintenon et Nogent-le- Roi
SSIAD d'Illiers-Combray Maison de Retraite 6 avenue Clémenceau 28120 ILLIERS- COMBRAY	TEL 02 37 33 62 29 FAX 02 37 24 05 61 ssiad@mr-lesgenets-illiers28.fr	62	Maison de Retraite 6 avenue Clémenceau 28120 ILLIERS- COMBRAY	Communes des cantons d'Illiers-Combray, Brou et Bonneval
SSIAD de La Loupe Centre hospitalier Rue du Docteur Morchoisne 28240 LA LOUPE	TEL 02 37 81 33 44 FAX: 02 37 81 38 52 ssiad.laloupe@wanadoo.fr	56		Communes des cantons de La Loupe, Senonches, Courville-sur-Eure et La Ferté-Vidame
SSIAD d'Ymonville 8 rue du Haut-Chemin 28150 YMONVILLE	TEL 02 37 32 21 30 FAX 02 37 32 22 05 ssiadymonville@fede28.admr.org	61	A.D.M.R. 2 rue Louis Pasteur CS10020 LE COUDRAY 28637 GELLAINVILLE Cedex	Communes des cantons d'Orgères-en-Beauce, Voves, Janville et Auneau
SSIAD de Houdan 42 rue de Paris 78 250 HOUDAN	TEL : 01.30.46.18.21	22	Hôpital d'Houdan Service de soins à domicile 42 rue de Paris 78 250 HOUDAN	Canton d'Anet
SSIAD de St-Lubin-des- Joncherets 1 Galerie Marchande Rue de la Baronnie 28350 ST-LUBIN-DES- JONCHERETS	TEL 02 32 58 29 49 FAX 02 32 37 49 63 ssiadbrezolles@fede28.admr.org	52	A.D.M.R. 2 rue Louis Pasteur CS10020 LE COUDRAY 28637 GELLAINVILLE Cedex	Communes des cantons de Brezolles et Châteauneuf- en-Thymerais
SSIAD CHARTRES ADMR 2 rue Louis Pasteur 28630 LE COUDRAY	Tél: 02-37-35-17-14 Fax:02-37-30-88-40 ssiad.chartres@fede28.admr.org	88	A.D.M.R. 2, rue Louis Pasteur CS 10020 LE COUDRAY 28637 GELLAINVILLE CEDEX	Cantons de Chartres Sud- Est, Chartres Sud – Ouest, Chartres Nord – Est Lucé et Mainvilliers

ANNEXE VI

LISTE DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE SUSCEPTIBLES D'INTERVENIR AUPRES DES PERSONNES HANDICAPEES ET DES PERSONNES AGEES

Nom de l'Association Territoire d'intervention	Adresse	Téléphone-fax
A Domicile 28 <i>Bassin chartrain & Dunois-Beauce</i>	Jardin d'entreprises - Technopolis Rue Blaise Pascal - Bat E1 28000 CHARTRES	Tél. 02-37-84-09-79 Fax 02-37-84-09-70 Mail : amfd28@wanadoo.fr
ADHAP Services Dreux <i>Drouais</i>	98, rue Saint Martin 28100 DREUX	Tél : 02-37-38-45-35 Adhap28a@adhapservices.fr
A.D.M.R Eure-et-Loir (aide en milieu rural) <i>Département</i>	2, rue Louis Pasteur – Bât A CS 10020 28630 LE COLUDRAY	Tél : 02-37-35-17-14 Fax : 02-37-30-88-40 Info.fede28@admr.org
Bien Etre Assistance <i>Bassin chartrain</i>	23, rue Jean Perrin 28600 LUISANT	Tél : 02-37-30-79-40 Fax : 02-37-35-05-04 Bien-etre-assistance@orange.fr
Centre Communal d'Action Social de CHARTRES <i>Ville de Chartres</i>	32 Boulevard Chasles BP 25 28000 CHARTRES CEDEX	Tél. 02-37-18-47-00 Fax 02-37-18-47-39
C.C.A.S. de DREUX <i>Ville de Dreux</i>	55, avenue du Général Leclerc 28100 DREUX	Tél. 02-37-38-84-30 Fax 02-37-38-87-06
C.C.A.S. de VERNOUILLET <i>Ville de Vernouillet</i>	Esplanade du 8 mai 1945 28500 VERNOUILLET	Tél. 02-37-62-85-30 Fax 02-37-62-83-30 ccas@vernouillet28.fr
Dolc'Epars <i>Chartres</i>	17, place des Epars 28000 CHARTRES	Tél: 02-36-69-00-05 direction@dolcepars.com
DOMALIANCE <i>Chartres</i>	17, rue Pelleport 75980 PARIS CEDEX 20	Tél : 01-53-39-10-39 mberthe@domaliance.fr
DOMIDOM <i>Bassin chartrain</i>	60, rue du Général Patton 28000 CHARTRES	Tél : 09-60-44-14-59 Fax : 02-27-90-91-20 chartres28@domidom.fr
DOMITYS <i>Chartres</i>	Résidence « Le clos de la cheminée ronde » 35, route de la cheminée ronde 37230 FONDETTES	Tél : 02-47-40-19-00 Fax : 02-47-40-19-10 fondettes@dimitys.fr
Histoire d'une vie <i>Beauce</i>	3, place Saint Martin OUTROUVILLE 28310 ALLAINES-MERVILLIERS	Tél : 02-37-90-11-23 06-31-07-28-78 l.histoiredunevie@orange.fr
INTERAGE SERVICES <i>Bassin chartrain</i>	26, rue Ablis 28000 CHARTRES	Tél : 02-37-33-08-22 Fax : 02-37-33-08-95 b.vanhee@interages-services.fr
IRBAC'SERVICES <i>Chartres</i>	53, rue du Grand Faubourg 28000 CHARTRES	Tél : 02-37-21-56-62 06-07-01-02-33 contact@irbac-services.fr
La Main Tendue <i>Drouais</i>	10, rue Victor Hugo 28500 CHERISY	Tél / Fax 02-37-62-08-02 lamaintendue2@wanadoo.fr
Le gout de vivre <i>Bassin chartrain</i>	Les Propylées 7 allée des Atlantes 28000 CHARTRES	Tél : 02-37-91-97-01 06-28-41-17-98 Fax : 02-37-26-60-79 lgdv28@gmail.com
Planète services <i>Drouais</i>	21, rue Lucien Dupuis 28500 VERNOUILLET	Tél:02-37-46-95-65 planete.services28@orange.fr
SADS (Service d'Aide à Domicile "Schweitzer") <i>Département</i>	11, boulevard A. Schweister – BP 2 28201 CHATEAUDUN cedex	Tél. 02-37-94-06-36 Fax 02-37-94-06-35 Mail : contact@sads.fr
SERVICES FAMILLES <i>Epernon – Maintenon - Gallardon</i>	3, place du Change – BP 87 28232 EPERNON	Tél : 02.37.83.71.72 Fax : 02-37-83-78-77 action-emploi2@wanadoo.fr
SIMPLIVIE	26 A RUE Barthélémy 78660 PARAY-DOUAVILLE	Tél : 01-30-46-00-54 Brigitte.guyot@simplivie.fr
UNA PAYS ALENCON-PERCHE	79 bis, cours Clémenceau 61000 ALENCON	Tél : 02-33-80-42-60 Fax : 02-33-80-42-61 Accueil.alencon@una61.fr

ANNEXE VII : LISTE DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES

ETABLISSEMENTS	TELEPHONE	ASSOCIATION OU ORGANISME GESTIONNAIRE	Catégorie : Public Privé conventionné Privé non conventionné	CAPACITE AUTORISEE
Maison de Retraite Marcel Gaujard 16 rue de la Planche aux Carpes 28000 CHARTRES Directrice : Mme VALETTE	Tel 02-37-91-27-05 Fax 02-37-30-90-41 elisabeth.valette@ville-chartres.fr services.population@ville-chartres.fr	C.C.A.S 34 boulevard Chasles 28000 CHARTRES Tél : 02-37-18-47-00	Public	26 lits
Maison de retraite du Centre Hospitalier 34 rue du Docteur Maunoury 28018 CHARTRES CEDEX Directeur : Mr PIGNARD	Tel 02-37-30-30-30 Fax 02-37-30-31 -18 dg@ch-chartres.fr	Etablissement public communal	Public	449 lits
Fondation d'Aligre-et-Marie-Thérèse 10, rue de Josaphat 28300 LEVES Directrice : Mme BALANCON	Tel 02-37-36-99-62 Fax 02-37-21-79-22 direction@fondation-aligre.com	Etablissement public départemental	Public	139 lits
Maison de Retraite 31, rue du Gal. De Gaulle 28190 FONTAINE LA GUYON Directrice : Mme LE GUYEC	Tel 02-37-22-50-28 Fax 02-37-22-56-90 maisonretraite.fontaine@wanadoo.fr	Etablissement public communal	Public	80 lits
Maison de Retraite Texier Gallas 30 rue de Chartres 28700 AUNEAU	Tel 02-37-31-70-93 Fax 02-37-31-49-49 FONDATIONTEXIERGALLAS@wanadoo.fr	Fondation TEXIER GALLAS 10 rue D. Casanova PB 40056 28001 CHARTRES Cedex Tél : 02-37-28-36-34 Fax: 02-37-28-45-59	Privé conventionné	97 lits
Maison de Retraite Texier Gallas 25, rue Jules Langlois 28150 VOVES Directeur : M. VERRIER	Tel 02-37-99-00-98 Fax 02-37-99-10-39 FONDATIONTEXIERGALLAS@wanadoo.fr	Fondation TEXIER GALLAS 10 rue D. Casanova PB 40056 28001 CHARTRES Cedex Tél: 02-37-28-36-34 Fax: 02- 37-28-45-59	Privé conventionné	104 lits
Maison de Retraite KORIAN "Villa Evora" 24 avenue Général Patton 28000 CHARTRES Directrice: Mme BARTHE	Tel 02-37-91-16-66 Fax 02-37-91-06-63 mc.barthe@groupe-korian.com Fax (IDE) : 02-37-35-75-72	Groupe KORIAN 32 rue Guersant 75017 PARIS Tél: 02-47-34-15-71 Fax : 02-47-34-15-48	Privé conventionné	102 lits
Maison de retraite Le Parc Saint-Charles 10-12, rue du Moulin à Tan 28000 CHARTRES Directrice Mme LACROIX	Tel 02-37-91-47-47 Fax 02-37-91-40-45 Accueil.charles@lenobleage.fr secdirection.charles@lenobleage.fr	S.A.GROUPE NOBLE AGE 6 rue des Saumonières BP 32 336 44323 NANTES Cedex 3 Tel 02-40-16- 01-61 Fax 02-40-59- 74- 96	Privé conventionné	86 lits

ETABLISSEMENTS	TELEPHONE	ASSOCIATION OU ORGANISME GESTIONNAIRE	Catégorie : Public Privé conventionné Privé non conventionné	CAPACITE AUTORISEE
Maison de Retraite S.N.C.F "Les Gloriettes" 30, rue de CHARTRES 28120 ILLIERS COMBRAY Directrice: Mme PATINOTE Brigitte	Tel 02-37-91-68-00 Fax 02-37-91-68-03 brigitte.patinote@sncf.fr	S.N.C.F Direction du Personnel Action sociale 44 rue de Rome 75008 PARIS Tél: 01-53-42-78-64	Privé non conventionné	63 lits
EHPAD Les Coteaux de Saint Mathieu Allée des Soufflets 28320 GALLARDON Directrice par intérim : Mme CARON	Tel 02-37-31- 41-37 Fax 02-37-90-94-57 direction.gallardon@orange.fr	Etablissement public communal	public	81lits
Etablissement Public Intercommunal de Courville/Pontgouin Rue Saint Exupéry 28190 COURVILLE-SUR- EURE Directrice : Mme LE GUYEC	Tel 02-37-23-30-24 Fax 02-37-23-37-98 bureaudirection@orange.fr	Etablissement public communal	public	42 lits
Etablissement Public Intercommunal de Courville/Pontgouin 27, place des halles 28190 PONTGOUIN Directrice par intérim : Mme LE GUYEC	Tel 02-37-37-44-80 Fax 02-37-37-49-92 maisonretraite.pontgouin@wanadoo.fr	Etablissement public communal	public	42
Maison de Retraite Château du Haut Venay 2 rue Charles Renard 28350 SAINT-LUBIN-DES- JONCHERETS Directeur: M. LÉBOUCHER	Tel 02-32-58-49-48 Fax 02-32-58-29-67 rpa.duhautvenay@wanadoo.fr	Monsieur le Gérant SARL Château du Haut Venay 4 Rue Charles Renard 28350 SAINT-LUBIN-DES- JONCHERETS M. Caillaud Tel : 01-34-40-41-44	Privé non conventionné	20 lits
EHPAD "Le Prieuré" 73 rue Saint Martin 28100 DREUX	Tel 02-37-51-52-53 Fax 02-37-51-52-24 direction@ch-dreux.fr	Centre hospitalier de Dreux	Public	78 lits
Maison de retraite 8 rue de la Ferté 28270 BREZOLLES	Tel 02-37-48-20-65 Fax: 02-37-48-38-62 direction@mdr-brezolles.fr	Etablissement public communal	Public	100 lits
Maison de retraite 11bis, Boulevard Jean Jaurès 28170 CHATEAUNEUF-EN- THYMERAIS	Tel 02-37-51-60-32 Fax 02-37-51-87-12 direction@maison-de-retraite- chateauneuf28.fr	Etablissement public communal	Public	97 lits
Maison de Retraite Résidence Périer 1, route de Dreux 28250 SENONCHES Directeur : Mr TRIESTE	Tel 02-37-37-73-27 Fax 02-37-37-87-08 direction@ehpadsenonches.fr	Etablissement autonome	Public	128 lits
Maison de Retraite Route de Vaubrun 28210 NOGENT LE ROI	Tel 02-37-51-40-80 Fax 02-37-51-37-11 m.r.mesquite- auguin@wanadoo.fr direction@ehpadnogentleroi.fr	Etablissement public communal	Public	110 lits

ETABLISSEMENTS	TELEPHONE	ASSOCIATION OU ORGANISME GESTIONNAIRE	Catégorie : Public Privé conventionné Privé non conventionné	CAPACITE AUTORISEE
Maison de retraite "le Parc du Château d'Abondant" 7, rue des Minières 28410 ABONDANT Directrice: Mme THIBAUT-BOURINAT	Tel 02-37-62-53-00 Fax 02-37-48-73-94 mrabondant@wanadoo.fr	Association du Parc du Château d'Abondant	Privé Non lucratif	102 lits
Maison de Retraite Texier Gallas 2 rue du docteur Andrieu 28260 ANET Directeur : Mr FORNIER	Tel 02-37-41-91-15 Fax 02-37-62-52-96 FONDATIONTEXIERGALL AS@wanadoo.fr	Fondation TEXIER GALLAS 10 rue D. Casanova PB 40056 28001 CHARTRES Cedex Tél : 02-37-28-36-34 Fax: 02-37-28-45-59	Privé conventionné	63 lits
Maison de Retraite KORIAN "La Roseaie" 8 avenue du GI Leclerc 28100 DREUX Directrice : Mme COLOMBEAU	Tel 02-37-42-02-01 Fax 02-37-42-31-06 k.colombeau@groupe- korian.com	Groupe KORIAN 32 rue Guersant 75017 PARIS Tél: 02-47-34-15-71 Fax : 02-47-34-15-48	Privé conventionné	88 lits
Maison de Retraite "les Jardins d'Automne" 47 rue George Sand 28500 VERNOUILLET Directrice : Mme de LA GIRODAY	Tel 02-37-65-80-00 Fax 02-37-64-41-71 dir-jardins- vernouillet@domusvi.com	M. le Directeur Opérationnel de la Région Poitou-Charente M.ROUSSEAU DOMUSVI Résidence « Le Clos des Fontaines » 2 bis rue du 14 juillet 17300 ROCHEFORT 05-46-82-33-98	Privé conventionné	80 lits
Maison de retraite Résidence Jeanne D'arc 2, place Maurice Violette 28310 JANVILLE Directrice : Mme FOURNIER	Tél: 02-37-90-00-54 Fax: 02-37-90-07-45 mdrjeannedarc.janville@orange.fr	Etablissement public communal	Public	95 lits
Résidence de Bois de l'Epina 5 allée du Docteur Schweitzer 28500 VERNOUILLET Directrice: Mme CHRYSOSTOME	Tel 02-37-46-26-08 Fax: 02-37-46-91 43 residence.epinay@wanadoo.fr	Résidence du BOIS de l'EPINAY	Privé conventionné	105 lits
Centre Hospitalier Route de Jallans 28200 CHATEAUDUN Directeur : Mr ALIGON	Tel 02-37-44-40-40 Fax 02-37-44-40 01 direction@ch-chateaudun.fr	Etablissement public communal	Public	173 LITS EHPAD Rue Fédé, 40 lits USLD et 62 lits EHPAD Route de Jallans dont 2 lits temporaires.
Maison de Retraite Les Marronniers 18, rue Saint-Roch 28800 BONNEVAL Directeur : Mr LANOE	Tel 02-37-44-76-00 Fax 02-37-44-76-82 direction@ch-henriey.fr h.lanoe@ch-henriey.fr	Centre Hospitalier Spécialisé Henri EY 32 rue de la Grève 28800 BONNEVAL	Public	125 lits
Maison de retraite « Le domaine d'Eole » 32, rue de la Grève 28800 BONNEVAL Cadre santé : Sandrine PETRO	Tel 02-37-44-76-59 Fax 02-37-44-76-84 s.petro@ch-henriey.fr	Centre Hospitalier Spécialisé Henri EY 32 rue de la Grève 28800 BONNEVAL	Public	

ETABLISSEMENTS	TELEPHONE	ASSOCIATION OU ORGANISME GESTIONNAIRE	Catégorie : Public Privé conventionné Privé non conventionné	CAPACITE AUTORISEE
Maison de retraite "Les Floralties" 1, rue Marcel Bordet 28160 BROU Directrice : Mme HELERAY	Tel 02-37-47-03-39 Fax 02-37-47-85 17 H.L.BROU@wanadoo.fr	Etablissement public communal	Public	120 lits
Maison de retraite Intercommunale Cloyes-la Ferté-Villeneuveil Résidence du Bois de la Roche 31 rue de Courtalain BP 10014 28220 CLOYES SUR LE LOIR Directrice : Mme CHAVIGNY	Tél. : 02 37 98 51 11 Fax : 02 37 98 57 05 maison.retraite.cloyes@wanadoo.fr	Etablissement public communal	Public	84 lits et 10 places d'accueil de jour
Maison de Retraite 71 rue de Montmorency 28290 COURTALAIN Directrice : Mme DEBROISE	Tel 02-37-98-80-37 Fax 02-37-98-88-45 direction@ehpad-courtalain.fr	Etablissement public communal	Public	83 lits
Maison de Retraite 2 rue Texier Gallas 28140 ORGERES EN BEAUCE Directeur : M. LE BRIS par intérim	Tel 02-37-99-76-64 Fax 02-37-99-81-64 FONDATIONTEXIERGALLAS@wanadoo.fr	Fondation TEXIER GALLAS 10 rue D. Casanova PB 40056 28001 CHARTRES Cedex Tel : 02-37-28-36-34 Fax : 02-37-28-45-59	Privé conventionné	62 lits
Maison de Retraite 12, rue des Georgeries 28130 MAINTENON Directrice : Melle CARON	Tel 02-37-23-00-11 Fax 02 37 23 17 04 maisonretraite.maintenon@wanadoo.fr	Etablissement public communal	Public	83 lits
Maison de retraite "Les Jardins d'Ariane" 28, rue de la Chesnaie 28300 GASVILLE OISEME Directeur : M. BENTAHAR	Tel 02-37-33-66-99 Fax 02-37-31-97-97 adi-ariane-gasville@dolcea.fr	Monsieur le Gérant S.A.R.L. "SEJAGO" "Les Jardins d'Ariane" 3 Rue des Minardières 28300 GASVILLE OISEME	Privé	68 lits
Maison de retraite "Les Jardins d'Automne" 24 rue de la Boissière 28630 NOGENT-LE-PHAYE Directrice Mme Emmanuelle COGNON	Tel 02-37-33-39-50 Fax 02-37-31-66-94 Mail:dir-jardins-nogent@domusvidolcea.com	M. le Directeur Opérationnel de la Région Poitou-Charente M.ROUSSEAU DOMUSVIDOLDEA Résidence « Le Clos des Fontaines » 2 bis rue du 14 juillet 17300 ROCHEFORT 05-46-82-33-98	Privé conventionné	80 lits
Centre Hospitalier Maison de retraite "La Charmille" 26, avenue de la République 28400 NOGENT LE ROTROU Directeur : Mr PENNANECH	Tel : 02-37-53-74-60 Fax : 02-37-53-75-06 direction@ch-nogentlerotrou.fr	Etablissement public communal	Public	78 lits

ETABLISSEMENTS	TELEPHONE	ASSOCIATION OU ORGANISME GESTIONNAIRE	Catégorie : Public Privé conventionné Privé non conventionné	CAPACITE AUTORISEE
Centre Hospitalier Maison de retraite "La Roseraie" Avenue de l'Europe 28400 NOGENT LE ROTROU Directeur : Mr PENNANECH	Tel 02-37-53-74-70 Fax 02-37-53-75-06 direction@ch-nogentlerotrou.fr	Etablissement public communal	Public	160 lits
Centre hospitalier Maison de retraite Rue Dr Edmond Morchoisne 28240 LA LOUPE Directeur : Mr CRESTA	Tel 02-37-29-33-11 Fax 02-37-29-33-33 direction@hopital-laloupe.fr	Etablissement public communal	Public	89 lits et 40 lits en USLD
Maison de retraite Texier Gallas 3 place de la Mairie 28330 AUTHON DU PERCHE Directrice: Mme ROESSEL par intérim	Tel 02-37-49-03-87 Fax 02-37-49-05-53 FONDATIONTEXIERGALL AS@wanadoo.fr	Fondation TEXIER GALLAS 10 rue D. Casanova PB 40056 28001 CHARTRES Cedex Tel : 02-37-28-36-34 Fax: 02-37-28-45-59	Privé conventionné	64 lits
Maison de retraite Texier Gallas 8, rue des Tilleuls 28480 THIRON-GARDAIS Directrice : Mme MIGER	Tel 02-37-49-45-42 Fax 02-37-49-43-26 FONDATIONTEXIERGALL AS@wanadoo.fr	Fondation TEXIER GALLAS 10 rue D. Casanova PB 40056 28001 CHARTRES Cedex Tel : 02-37-28-36-34 Fax: 02-37-28-45-59	Privé conventionné	6 lits
Maison de Retraite KORIAN "les Temps Bleus" 8 bis Rue de la Touche 28400 NOGENT-LE-ROTROU Directrice Mme CHEMIN	Tel 02-37-53-57-00 Fax 02-37-53-57-04 mc.chemin@groupe- korian.com	Groupe KORIAN (service qualité) 32 rue Guersant 75017 PARIS Tél: 01-55-37-53-48 Fax : 01-55-37-53-56	Privé conventionné	78 lits
Maison de Retraite "Notre Dame de Joie" 12 rue du Docteur Baudin 28000 CHARTRES Directrice : Mme GIRAULT	Tel: 02-37-36-26-15 Fax: 02-37-36-15 08 andjchartres@wanadoo.fr	Association Notre dame de Joie, 3, rue Duguay Trouin 75280 PARIS CEDEX 06	Privé conventionné	60 lits
Maison de Retraite "Aquarelle" 12 rue du Perche 28330 LA BAZOCHE GOUET Direction: Mme GUENIN	Tel 02-37-49-28-28 Fax 02-37-49-28-03 aquarelle@orpea.net	Monsieur le Directeur Général délégué ORPEA 3 rue Bellini 92806 PUTEAUX Tel: 01-47-75-78-07 Fax 01-47-75-78- 00 M. Yves LE MASNE	Privé conventionné	60 lits
Résidence ORPEA "Les Jardins de Chartres" 1 Place Drouaise 28000 CHARTRES Directrice: Mme BERTRAND Céline	Tel 02-37-18- 03-00 Fax 02-37-18 03-01 Mail:jardinsdechartres@orpea. net	M. le Directeur Général Délégué ORPEA 3 rue Bellini 92806 PUTEAUX Cedex M. Yves LE MASNE	Privé non conventionné	108 lits

ETABLISSEMENTS	TELEPHONE	ASSOCIATION OU ORGANISME GESTIONNAIRE	Catégorie : Public Privé conventionné Privé non conventionné	CAPACITE AUTORISEE
Maison de retraite Les Genêts 6, avenue Clémenceau 28120 ILLIERS – Combray Directrice : Mme MAZARIN	Tél : 02-37-33-62-20 Fax: 02-37-24-05-61 secretariat@mr-lesgenets-illiers28.fr direction@mr-lesgenets-illiers28.fr	Etablissement public communal	Public	92 lits
ETABLISSEMENTS	TELEPHONE	ASSOCIATION OU ORGANISME GESTIONNAIRE	Catégorie : Public Privé conventionné Privé non conventionné	CAPACITE AUTORISEE
EHPAD / USLD "Les Eaux Vives" 44 avenue J.F Kennedy BP 69 28102 DREUX	Tel 02-37-51-52-53 Fax 02-37-51-52-24 direction@ch-dreux.fr	Centre hospitalier de Dreux	Public	184 lits USLD
USLD du Centre Hospitalier Spécialisé Henri EY 32 rue de la Grève 28800 BONNEVAL Directeur : Mr LANOE	Tel 02-37-44-76-00 Fax 02-37-44-76-82 direction@ch-henriey.fr h.lanoe@ch-henriey.fr	Etablissement public départemental	Public	50 lits USLD
ETABLISSEMENTS	TELEPHONE	ASSOCIATION OU ORGANISME GESTIONNAIRE	Catégorie : Public Privé conventionné Privé non conventionné	CAPACITE AUTORISEE
Foyer-logement Léo LAGRANGE 2 rue Loyseau 28200 CHATEAUDUN	Tel 02-37-45-02-56 residence.leo.lagrange@wanadoo.fr	C.C.A.S 114, rue de la République 28200 CHATEAUDUN Tel : 02-37-45-86-22	Public	63 logements
Foyer-logement La Vaumonnaie Rue Henri Lefebvre 28100 DREUX	Tel 02 37 42 22 04 Fax: 02-37-42-76-09 vaumonnaie.ville.dreux@wanadoo.fr	C.C.A.S Mairie 28100 DREUX Tél : 02-37-38-60-55	Public	61 logements
Foyer-logement Marcel Gaujard 59 rue de la Foulerie 28000 CHARTRES	Tel 02-37-91-27-05 elisabeth.valette@ville-chartres.fr	C.C.A.S 34 boulevard Chasles 28000 CHARTRES Tél : 02-37-18-47-00	Public	63 logements
Foyer-logement Georges Hays 2, rue des Chênes 28110 LUCÉ	Tel 02-37-35-59-44 ccas@ville-luce.fr	C.C.A.S 1 rue de Normandie - BP 83 28112 LUCE CEDEX Tél : 02-37-34-64-65	Public	30 logements
Foyer-logement Maurice Langlet 2, allée du Rouergue 28110 LUCE	Tel 02-37-35-56-67 ccas@ville-luce.fr	C.C.A.S 1 rue de Normandie - BP 83 28112 LUCE CEDEX Tél : 02-37-34-64-65	Public	41 logements
Foyer-logement Charles Péguy 2 rue Aristide Briand 28600 LUISANT	Tel 02-37-35-98-01 fcpluisant@gmail.com	C.C.A.S Mairie 28600 LUISANT Tél : 02-37-88-00-70	Public	20 logements

ETABLISSEMENTS	TELEPHONE	ASSOCIATION OU ORGANISME GESTIONNAIRE	Catégorie : Public Privé conventionné Privé non conventionné	CAPACITE AUTORISEE
Foyer-logement Sylvia Montfort 26 rue du Docteur Michel Gibert 28000 CHARTRES	Tel 02-37-36-57-79	C.C.A.S 34 boulevard Chasles 28000 CHARTRES Tel 02-37-18-47-00	Public	49 logements
ETABLISSEMENTS	TELEPHONE	ASSOCIATION OU ORGANISME GESTIONNAIRE	Catégorie : Public Privé conventionné Privé non conventionné	CAPACITE AUTORISEE
EHPA "La Vie Montante" de Manoir Saint Mamert 28130 HANCHES	Tel 02-37-27-60-07 Fax 02-37-27-60-07 maisonderetraitehanches@orange.fr	Association "LA VIE MONTANTE"	Privé non conventionné	24 lits
EHPA Résidence les TILLEULS 28340 LA FERTE-VIDAME	Tel 02-37-37-61-38 Fax 02-37-37-64-38 FONDATIONTEXIERGALLAS@wanadoo.fr	Fondation TEXIER GALLAS 10 rue D. Casanova PB 40056 28001 CHARTRES Cedex Tél : 02-37-28-36-34 Fax: 02-37-28-45-59	Privé conventionné	33 lits
EHPA de Toury 136, rue Nationale 28310 TOURY	Tél: 02-37-90-61-32 Fax:02-37-90-67-70 mdrtoury@gmail.com	Etablissement public communal	Public	22 lits

ANNEXE VIII A
LISTE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES HANDICAPEES FINANCES PAR LE
CONSEIL DEPARTEMENTAL

ADULTES HANDICAPEES

FOYERS D'HEBERGEMENT

Arrondissement de Chartres

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE ET COORDONNEES	ASSOCIATION GESTIONNAIRE	CAPACITE	TYPE DE HANDICAP
Foyer Le Logis de la Résidence St Exupéry Adresse postale : Rue St Exupéry 28300 LEVES	8-14 rue du Clos de la Plisse 28300 CHAMPHOL Tél: 02-37-84-05-60 Fax: 02-37-84-05-69 dirstex.adapei28@wanadoo.fr	Les Papillons Blancs e-mail : accueil.pbel@adapei28.com	31 places	Handicap mental
Foyer permanent de la Résidence St-Exupéry à LEVES	Rue St Exupéry 28300 LEVES Tél: 02-37-84-05-60 Fax: 02-37-84-05-69 dirstex.adapei28@wanadoo.fr	Les Papillons Blancs e-mail : accueil.pbel@adapei28.com	12 places	Handicap mental
Foyer appartements de la Résidence St-Exupéry	Rue St Exupéry 28300 LEVES Tél: 02-37-84-05-60 Fax: 02-37-84-05-69 dirstex.adapei28@wanadoo.fr	Les Papillons Blancs e-mail : accueil.pbel@adapei28.com	13 places	Handicap mental
Résidence des Poteries à Chartres	2, rue du Commandant Chesne à Chartres Tél: 02-37-36-71-69 Fax : 02-37-36-28-09	« Vers l'Autonomie » e-mail: verslautonomie.direction@orange.fr	18 places	Handicap mental
Foyer ANAIS à Chartres	5 avenue Marcel Proust 28000 CHARTRES Tél : 02-37-35-16-76 chartres.esat.direction@anais.asso.fr	ANAIS e-mail : dg@anais.asso.fr alenccon.siege.df@anais.asso.fr r 32 rue Eiffel BP 287 – 61008 ALENCON cedex	15 places	Handicap mental

Arrondissement de Dreux

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE ET COORDONNEES	ASSOCIATION GESTIONNAIRE	CAPACITE	TYPE DE HANDICAP
Foyer du Mesnil à MARSAUCEUX	38 rue du Mesnil MARSAUCEUX 28500 MEZIERES-EN-DROUVAIS Tél : 02-37-43-71-14 Fax : 02-37-62-00-32 e-mail : foyers.du.mesnil@wanadoo.fr	ADAPEI 92 119-121 Grande Rue 92310 SEVRES Tél : 01-41-14-06-30 Fax : 01-41-14-34-42	53 places	Handicap mental

Foyer Madame de Fontanges à la FERTE VIDAME	26-28 Avenue du Général Leclerc 28340 LA FERTE- VIDAME Tél : 02-37-37-52-51 Fax: 02-37-37-53-38 e-mail : pk.ot.mdfontanges@adapei28.com	Les Papillons Blancs e-mail : accueil.pbel@adapei28.com	32 places	Handicap mental
Foyer ANAIS à DREUX	8 rue des Petits Pas 28100 DREUX Tél : 02-37-42-74-29 Fax : 02-37-65-84-91 e-mail: vernouillet.esat.secretariat@anais.asso.fr	ANAIS e-mail : alencon.siege.df@anais.asso.fr 32 rue Eiffel BP 287 – 61008 ALENCON	19 places	Handicap mental

Arrondissement de Nogent-le-Rotrou

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE ET COORDONNEES	ASSOCIATION GESTIONNAIRE	CAPACITE	TYPE DE HANDICAP
Foyer ANAIS à NOGENT-le-ROTROU	8, avenue du général Leclerc 28400 NOGENT-LE-ROTROU Tél : 02-37-52-96-34 Fax : 02-37-52-71-71 nogentlerotrou.esat.secretariat@anais.asso.fr	ANAIS e-mail : alencon.siege.df@anais.asso.fr dg@anais.asso.fr 32 rue Eiffel BP 287 – 61008 ALENCON	49 places	Handicap mental

Arrondissement de Châteaudun

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE ET COORDONNEES	ASSOCIATION GESTIONNAIRE	CAPACITE	TYPE DE HANDICAP
Centre d'Habitat du Dunois à CHATEAUDUN	17 Boulevard Schweitzer 28200 CHATEAUDUN Tél : 02-37-45-93-54 Fax : 02-37-66-16-46 centrehabitatsdunois.adapei28@wanadoo.fr	Les Papillons Blancs e-mail : accueil.pbel@adapei28.com	23 places	Handicap mental
Foyer d'hébergement Henri EY à BONNEVAL	32, rue de la Grève 28800 BONNEVAL Tél : 02-37-44-76-00 Fax: 02-37-44-78-39 02-37-44-72-71	Centre Hospitalier Henri EY e-mail : secretariat.direction@ch-henriey.fr	9 places	Handicap mental

FOYERS DE VIE

Arrondissement de Chartres

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE ET COORDONNEES	ASSOCIATION GESTIONNAIRE	CAPACITE	TYPE DE HANDICAP
Fondation d'Aligre-et-Marie- Thérèse à LEVES	10 rue de Josaphat 28300 LEVES Tél : 02-37-36-45-30 Fax : 02-37-21-32-44	Etablissement Public Départemental e-mail : s.direction@fondation-aligre.com	118 places 15 places d'accueil de jour	Handicap mental

Foyer Départemental Gérard Vivien de COURVILLE-sur-EURE	Lieu dit Masselin 28190 COURVILLE SUR EURE Tél : 02-37-23-20-26 Fax : 02-37-23-35-50	Etablissement Public Départemental e-mail : secretariat@foyer- de-vie.fr	104 places 10 places d'accueil de jour	Handicap mental
Résidence BOURGAREL à CHARTRES	38, rue des Bas Menus 28000 CHARTRES Tél:02-37-18-53-80 Fax: 02-37-18-53-88 e-mail: apf.bourgarel.28@wanadoo.fr	Association des Paralysés de France	45 places 1 place d'hébergement temporaire	Handicap moteur
Foyer de vie Retraite Résidence St-Exupéry	Rue St Exupéry* 28300 LEVES Tél:02-37-84-05-60 Fax : 02-37-84-05-69 dirstex.adapei28@wanadoo.fr	Les Papillons Blancs e-mail : accueil.pbel@adapei28.com	25 places 1 places d'accueil temporaire	Handicap mental

Arrondissement de Dreux

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE ET COORDONNEES	ASSOCIATION GESTIONNAIRE	CAPACITE	TYPE DE HANDICAP
Foyer de Vie retraite Le Mesnil à MARSAUCEUX	38 Rue du Mesnil MARSAUCEUX 28500 MEZIERES EN DROUAI Tél:02-37-43-71-14 Fax: 02-37-62-00-32	ADAPEI 92 119-121 Grande rue 92310 SEVRES Tél : 01-41-14-06-30 Fax : 01-41-14-34-42 e-mail : foyers.du.mesnil@wanadoo. fr	20 places	Handicap mental
Foyer de vie à GILLES	Château de VITRAY Route de Guanville 28260 GILLES Tél:02-37-64-00-30 Fax: 02-37-64-01-92	ADAPEI 92 119-121 Grande rue 92310 SEVRES Tél : 01-41-14-06-30 Fax : 01-41-14-34-42	30 places	Handicap mental
Foyer de Vie Retraite La Maison de Vitray	Route de GUAINVILLE GILLES 28260 ANET Tél: 02-37-64-00-30 Fax:02-37-64-01-92	ADAPEI 92 119-121 Grande rue 92310 SEVRES Tél : 01-41-14-06-30 Fax : 01-41-14-34-42	20 places	Handicap moteur
Foyer de Vie Retraite à La FERTE-VIDAME	Lamblore 28340 LA FERTE -VIDAME Tél : 02-37-37-61-38 Fax: 02-37-37-64-38	Lamblore 28340 LA FERTE VIDAME Tél : 02-37-37-61-38	30 places et 3 places d'accueil de jour	Handicap mental
Foyer de Vie ANAIS à VERNOUILLET	4, rue Suzanne Bureau 28500 VERNOUILLET Tél: 02-37-42-14-67 Fax: 02-37-42-41-43 vernouillet.fo.direction@anais. asso.fr	ANAIS "Espoir et Vie" e-mail : alencon.siege.dfjanais.asso.fr dg@anais.asso.fr	20 places 10 places d'accueil de jour	Handicap mental

Arrondissement de Châteaudun

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE ET COORDONNEES	ASSOCIATION GESTIONNAIRE	CAPACITE	TYPE DE HANDICAP
Foyer les Martineaux à CHATEAUDUN	1 rue Emile Texier 28200 CHATEAUDUN Tél: 02-37-94-08-65 Fax: 02-37-44-92-98	ADAPEI 28 accueil.pbel@adapei28.com	20 places	Handicap mental

FOYERS D'ACCUEIL MEDICALISES

Arrondissement de Chartres

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE ET COORDONNEES	ASSOCIATION GESTIONNAIRE	CAPACITE	TYPE DE HANDICAP
Fondation d'Aligre et Marie Thérèse à LEVES	10, rue de Josaphat 28300 LEVES Tél : 02-37-36-45-30 Fax : 02-37-21-32-44	Etablissement public départemental s.direction@fondation-aligre.com	58 places	Adultes lourdement handicapés
Foyer départemental Gérard Vivien de COURVILLE-SUR-EURE « les Tilleuls »	28190 COURVILLE SUR EURE Tél : 02-37-23-20-26 Fax : 02-37-23-35-50	Etablissement public départemental secretariat@foyer-de-vie.fr	24 places	Adultes lourdement handicapés
Foyer départemental PHV « Les Lilas » COURVILLE-SUR-EURE EHPAD de COURVILLE-SUR-EURE	28190 COURVILLE SUR EURE Tél : 02-37-23-20-26 Fax : 02-37-23-35-50 Tél : 02-37-23-84-05 Fax : 02-37-23-35-50	Etablissement public départemental Secretariat@foyer-de-vie.fr	35 places FAM 40 places MR	
Foyer La Chanterelle à LEVES	Rue St Exupéry 28300 LEVES Tél : 02-37-84-13-20 Fax : 02-37-84-13-29	Association des Autistes d'Eure-et-Loir chanterelle.28@wanadoo.fr	32 places	autisme
Foyer « Les Tamaris »	6 rue des Grandes Plantes 28300 CHAMPHOL Tél : 02-37-18-49-00 Fax : 02-37-18-49-06	A.F.T.C. 28 Aftc.28@wanadoo.fr	20 places et 2 temporaires	Traumatisés crâniens et cérébro-lésés

Arrondissement de Dreux

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE ET COORDONNEES	ASSOCIATION GESTIONNAIRE	CAPACITE	TYPE DE HANDICAP
Foyer d'Accueil Médicalisé de MARSAUCEUX	35, rue du Mesnil MARSAUCEUX 28500 MEZIERES EN DROUAIS Tél : 02-37-43-72-34 Fax : 02-37-62-00-32	A.D.A.P.E.I. 92 e-mail : foyers.du.mesnil@wanadoo.fr foyermedicalise@adapei92.com	21 places	Adultes lourdement handicapés

Foyer d'Accueil Médicalisé « le Haut de la Vallée » A VERNOUILLET	65, rue Guy de Maupassant 28500 VERNOUILLET Tél : 02-37-38-65-10 Fax : 02-37-64-47-62 e-mail : fam.vernouillet@wanadoo.fr	APF 17 Boulevard Blanqui 75013 PARIS	18 places permanentes Dont 2 pl. d'ac. Temporaires 7 pl. d'ac.de jour	polyhandicapés
-------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------	----------------

Arrondissement de Châteaudun

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE ET COORDONNEES	ASSOCIATION GESTIONNAIRE	CAPACITE	TYPE DE HANDICAP
Foyer Henri Ey de BONNEVAL	32, rue de la Grève 28800 BONNEVAL Tél : 02-37-44-76-00 Fax : 02-37-44-78-39 Secretariat.direction@ch- henriey.fr	Centre hospitalier Henri Ey	25 places en internat 1 pl. d'ac. Temporaire 1 pl. d'ac. De jour	

SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

Arrondissement de Chartres

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE ET COORDONNEES	ASSOCIATION GESTIONNAIRE	CAPACITE	TYPE DE HANDICAP
Annexé à la Résidence Saint-Exupéry à Lèves	Rue Saint-Exupéry 28300 LEVES Tél: 02-37-84-05-60 Fax: 02-37-84-05-69 distex.adapei28@wanadoo.fr	Les Papillons Blancs e-mail : accueil.pbel@adapei28.com	17 places	Handicap mental
S AVS ANAIS à CHARTRES	5, avenue Marcel Proust 28000 CHARTRES Tél:02-37-35-16-76 e-mail : chartres.esat.direction@anais.asso.fr	ANAIS e-mail : dg@anais.asso.fr alencn.siege.fr@anais.asso.fr	30 places	Handicap mental
SAVS Résidence les Poteries	2, rue du Commandant Chesne 28000 CHARTRES Tél: 02-37-36-71-69 Fax: 02-37-36-28-09	Vers l'Autonomie" e-mail: verslautonomie.direction@orange.fr	40 places	Handicap mental

Arrondissement de Châteaudun

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE ET COORDONNEES	ASSOCIATION GESTIONNAIRE	CAPACITE	TYPE DE HANDICAP
SAVS Henri Ey à Bonneval	32, rue de la Grève 28800 BONNEVAL Tél: 02-37-44-76-00 Fax: 02-37-44-78-39 e-mail: chhenriey@ch-henriey.fr	Centre Hospitalier Henri Ey BONNEVAL	5 places	Handicap mental

SAV S Centre d'Habitat du Dunois à CHATEAUDUN	23, rue Branly appt 1589 28200 CHATEAUDUN Tél : 02-37-45-93-54 Fax: 02-37-66-16-46 centrehabitatsdunois.adapei28@wanadoo.fr	Les Papillons Blancs e-mail : accueil.pbel@adapei28.com	15 places	Handicap mental
-----------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	-----------	-----------------

Arrondissement de Dreux

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE ET COORDONNEES	ASSOCIATION GESTIONNAIRE	CAPACITE	TYPE DE HANDICAP
SAV S Le Mesnil à MARSAUCEUX	38 rue du Mesnil MARSAUCEUX 28500 MEZIERES EN DROUVAIS Tél : 02-37-43-71-14 Fax: 02-37-62-00-32	ADAPEI 92 e-mail : foyers.du.mesnil@wanadoo.fr	10 places	Handicap mental

Arrondissement de Nogent-le-Rotrou

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE ET COORDONNEES	ASSOCIATION GESTIONNAIRE	CAPACITE	TYPE DE HANDICAP
S A V S ANAIS à Nogent -le-Rotrou	31, rue Maison Maraine 28400 NOGENT-le-Rotrou Tél: 02-37-52-05-69 Fax: 02-37-52-45-38 nogentlerotrou.esat.secretariat@anais.asso.fr	ANAIS e-mail : dg@anais.asso.fr alencon.siege.df@anais.asso.fr	20 places	Handicap mental

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL POUR ADULTES HANDICAPES

Arrondissement de Chartres

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE ET COORDONNEES	ASSOCIATION GESTIONNAIRE	CAPACITE	TYPE DE HANDICAP
SAMSAH TH	8, place des Arcades 28110 LUCE Tél: 02-37-18-49-00 Fax: 02-37-18-49-06 Samsah.tc28@orange.fr	AFTC 28	15 places	Traumatisés crâniens
SAMSAH de CHARTRES	26, rue Vincent Chevrard 28000 CHARTRES Tél : 02-37-34-90-61 Fax : 02-37-30-81-90	Association des Paralysés de France Samsah.chartres@apf.asso.fr	30 places	Handicap moteur
SAMSAH ALVE 28	53, rue du Bourgneuf 28000 CHARTRES Tél / fax : 02-37-90-73-36	ALVE 28 alve28@alve.fr	60 places	Handicap psychique

ANNEXE VIII B
ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES HANDICAPEES DU DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR FINANCES PAR L'ETAT ET
L'ASSURANCE MALADIE

Organisme gestionnaire	Etablissement	Téléphone / Fax / Mail	Directeur	Capacité autorisée	Capacité installée	Catégorie de bénéficiaires
<p>Les Papillons Blancs d'Eure et Loir A.D.A.P.E.I. 28 10, rue de la Maladrerie B.P. 60376 28007 -CHARTRES CEDEX</p> <p>Tel : 02 37 30 04 04 Fax : 02 37 30 21 52</p> <p>Président : Dr BESNIER Directrice Générale : Mme DOUANE</p>	<p>I.M.E "André Brault" (2 sites) 65, rue de Reverdy 28000 - CHARTRES</p>	<p>Tel : 02 37 28 61 37 Fax : 02 37 30 20 64 Mèl : imebrault.adapei28@orange.fr</p>	<p>M. ZAMBON Directeur adjoint: M. MORANT</p>	<p>S.E.E.S. : 30 places S.I.P.F.P. : 50 places autistes 4 places</p>	<p>S.E.E.S. : 30 places S.I.P.F.P. : 50 places autistes 4 places</p>	<p>Enfants et adolescents déficients intellectuels, âgés de 6 à 20 ans</p>
	<p>I.M.E. "Les Trois Vallées" 24, avenue du Général Sarrail 28100 - DREUX</p>	<p>Tel : 02 37 43 68 32 Fax : 02 37 43 67 64 Mèl : ime3vallees@adapei28.com</p>	<p>M. ZAMBON Directeur adjoint: M. MORANT</p>	<p>S.E.E.S. : 30 places S.I.P.F.P. : 20 places Autistes : 4 places</p>	<p>S.E.E.S. : 30 places S.I.P.F.P. : 20 places Autistes : 4 places</p>	<p>Enfants et adolescents présentant une déficience profonde, âgés de 6 à 20 ans</p>
	<p>IME "Le Home des Prés" 1, chemin des Prés 28800 - BONNEVAL</p>	<p>Tel : 02 37 47 72 00 Fax : 02 37 47 72 09 Mèl : lehomedespres.adapei28@wanadoo.fr</p>	<p>M. ZAMBON Directeur adjoint : M. MORANT</p>	<p>25 places</p>	<p>24 places</p>	<p>Enfants et adolescents polyhandicapés des deux sexes, âgés de 3 à 18 ans</p>
	<p>I.M.E. "Les Buissonniers" Allée Jean Guyard 28600 - LUISANT</p>	<p>Tel : 02 37 88 34 60 Fax : 02 37 88 34 69 Mèl : imelesbuissonniers.adapei28@wanadoo.fr</p>	<p>M. ZAMBON Directeur adjoint : M. MORANT</p>	<p>32 places</p>	<p>26 places</p>	<p>Enfants et adolescents présentant un handicap à expression multiple associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde et entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation (polyhandicapés)</p>

Organisme gestionnaire	Etablissement	Téléphone / Fax / Mail	Directeur	Capacité autorisée	Capacité installée	Catégorie de bénéficiaires
<p>Les Papillons Blancs d'Eure et Loir A.D.A.P.E.I. 28 10, rue de la Maladrerie B.P. 60376 28007 -CHARTRES CEDEX</p> <p>Tel : 02 37 30 04 04 Fax : 02 37 30 21 52</p> <p>Président : Dr BESNIER Directrice Générale : Mme DOUANE</p>	J.E.S. "Le Petit Poucet" 53, rue Chanzy 28000 - CHARTRES	Tel : 02 37 28 71 40 Fax : 02 37 30 20 64 Mèl : imebrault.adapei28@orange.fr	M.ZAMBON Directeur adjoint : M. MORANT	15 places	15 places	Enfants déficients intellectuels ou surhandicapés de moins de 3 ans à 14 ans
	J.E.S. "Les Trois Vallées" 24, avenue du Général Sarrail 28100 DREUX	Tel: 02 37 43 68 32 Fax: 02 37 43 67 64 ime3vallees@adapei28.com	M. ZAMBON Directeur Adjoint : M.MORANT	12 places	12 places	Enfants déficients intellectuels ou surhandicapés de 3 à 6 ans
	S.S.A.D. "Les Buissonniers" Allée Jean Guyard 28600 - LUISANT	Tel : 02 37 88 34 60 Fax : 02 37 88 34 69 Mèl : imelesbuissonniers.adapei28@wanadoo.fr	M. ZAMBON Directeur adjoint : M. MORANT	8 places	8 places	Enfants présentant un retard intellectuel sévère associé à d'autres handicaps, âgés de 0 à 14 ans
	E.S.A.T."Les Ateliers du Vallier" 48, rue du Château d'Eau Z.I. 28300 - MAINVILLIERS	Tel : 02 37 21 72 20 Fax : 02 37 36 27 92 Mèl : directionvallier.adapei28@orange.fr	M. de MARIGNAN Directeur adjoint : M. MITONDO M.LARAUFIE	70 places	70 places	Adultes handicapés mentaux des deux sexes
	E.S.A.T. "Le Mousseau" 9, rue de la Butte Celtique Z.A. de Lèves 28300 - LEVES	Tel : 02 37 36 56 62 Fax : 02 37 21 54 51 Mèl : esatlemousseau.adapei28@orange.fr	M de MARIGNAN Directeurs Adjoints : M. MITONDO M.LARAUFIE	39 places	39 places	Adultes handicapés présentant des déficiences intellectuelles avec ou sans troubles associés
	E.S.A.T. "L'Essor" 9,rue de la Butte Celtique Z.A. de Lèves 28300 - LEVES	Tel : 02 37 18 33 00 Fax : 02 37 18 33 09 Mèl : directionessor.adapei28@gmail.com	M. de MARIGNAN Directeurs Adjoints : M. MITONDO M.LARAUFIE	117 places + section annexe de 16 places	117 places + section annexe de 16 places	Adultes handicapés mentaux
	E.S.A.T. "Mme de Fontanges" 26-28, rue du Général Leclerc 28340 - LA FERTE-VIDAME	Tel : 02 37 37 52 51 Fax : 02 37 37 53 38 Mèl : cat.foyer.fontanges@adapei28.com	M. KERSUAL Directeur adjoint : M. TURGOT	44 places	44 places	Adultes handicapés mentaux

Organisme gestionnaire	Etablissement	Téléphone / Fax / Mail	Directeur	Capacité autorisée	Capacité installée	Catégorie de bénéficiaires
	FAM de Châteaudun Rue Emile Texier 28200 CHATEAUDUN	Tel : 02 37 94 08 65 Fax : 02 37 44 92 98 foyerviemartineaux.adapei28@wanadoo.fr	Mme SIDI OTMANE	10 places	10 places	Personnes handicapées vieillissantes
	E.S.A.T. "La Brouaze" Rue des Treize Langues Z.I. de Beauvoir 28200 - CHATEAUDUN	Tel : 02 37 45 83 80 Fax : 02 37 45 79 01 Mèl : secretariat.brouaze.adapei28@orange.fr	M de MARGNAN Directeurs Adjoints : M. MITONDO M.LARAUFIE	75 places + section annexe de 8 places	75 places + section annexe de 8 places	Adultes handicapés mentaux
Association Départementale P.E.P. d'Eure-et-Loir 83, rue de Fresnay 28000 - CHARTRES Tel : 02 37 88 14 14 Fax : 02 37 99 74 35 Président : M. DERRIEN VICE-Président: M. SIBEL Directeur Général : M. MOREAU	I.M.E. "Borromei Debay" 126bis, rue de la République 28300 - MAINVILLIERS	Tel : 02 37 21 06 90 Fax : 02 37 36 73 55 Mèl : imeborromeidebay@wanadoo.fr	M. PIEDALLU	S.E.E.S. : 70 places	S.E.E.S. : 70 places	Enfants déficients intellectuels moyens et profonds, âgés de moins de 14 ans
	I.M.E. "Antoine Fauvet" (2 sites) 17, avenue de la République 28400 - NOGENT-LE-ROTRU	Tel : 02 37 53 62 80 Fax : 02 37 52 89 19 Mèl : imenogent.pep28@wanadoo.fr	Mme BRUYELLE	S.E.E.S. : 29 places S.I.P.F.P. : 16 places	S.E.E.S. : 25 places S.I.P.F.P. : 20 places	Enfants et adolescents déficients intellectuels moyens ou profonds, âgés de 6 à 16 ans
	S.E.S.S.A.D. Départemental (4 sites) 3, rue Vlaminc 28000 - CHARTRES	Tel : 02 37 88 36 20 Fax : 02 37 88 36 21 Mèl : sessad.pep28@wanadoo.fr	M. DELAUBERT	65 places DI 57 places Pro 8 places	65 places DI 57 places Pro 8 places	Enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle relevant des annexes XXIV âgés de 6 à 20 ans
	S.E.S.S.A.D. TCC 3, rue Vlaminc 28000 - CHARTRES	Tel : 02 37 88 37 10 Fax : 02 37 88 37 19 Mèl : sessad.tcc.pep28@orange.fr	Mme CAPPELLARO	30 places	20 places	Enfants et adolescents présentant des troubles du caractère et du comportement, âgés de 6 à 18 ans
	E.S.A.T. "HORS MURS" 5, rue Salvador Allende BP 11067 28301 MAINVILLIERS	Tel : 02 37 22.52.01 Tel: 06 71 17 38 35 Mèl : esathm.pep28@orange.fr esathm.pep28.direction@orange.fr	Mme JURANVILLE	40 places	28 places	Adultes handicapés mentaux

Organisme gestionnaire	Etablissement	Téléphone / Fax / Mail	Directeur	Capacité autorisée	Capacité installée	Catégorie de bénéficiaires
	C.M.P.P. "Rechèvres" 31, rue Huysmans 28003 - CHARTRES CEDEX	Tel : 02 37 36 31 77 Fax : 02 37 21 16 73 Mèl : c.m.p.p.chartres@wanadoo.fr	Mme LAURENT	-	-	Prise en charge des enfants inadaptés mentaux dont l'inadaptation est liée à des troubles neuropsychiques ou des troubles du comportement
	C.M.P.P. de Dreux 12, boulevard Jeanne d'Arc B.P. 80005 28100 - DREUX	Tel : 02 37 63 07 70 Fax : 02 37 64 45 21 Mèl : cmpp.dreux@wanadoo.fr	Mme SOUCI	-	-	Prise en charge des enfants inadaptés mentaux dont l'inadaptation est liée à des troubles neuropsychiques ou des troubles du comportement, à partir de 3 ans
	I.T.E.P. 22, avenue de Badouleau 28250 – SENONCHES Annexe: 21, rue Chauveau Lagarde, 28000 CHARTRES	Tél : 02 37 37 34 55 Fax : 02 37 37 82 04 Mèl : directiongenerale.tcc28@orange.fr	Mme CAPPELLARO	30 places	26 places dont 6 places sur l'antenne Chartraine	Prise en charges des enfants inadaptés mentaux dont l'inadaptation est liée à des troubles neuropsychiques ou des troubles du comportement, à partir de 10 ans
Association Départementale P.E.P. 1, rue du 14 juillet 28000 CHARTRES Tél: 02-37-88-14-14 Fax: 02-37-35-61-73	APE 28 3, rue Vlamincq 28000 CHARTRES Tél :03-37-36-11-35	Tél :02-37-36-11-35 Fax: 02-37-36-11-35 sessad.ape28@orange.fr	Mr DELAUBERT Mme JURANVILLE coordinatrice			
Fondation Léopold Bellan 64, rue du Rocher 75008 - PARIS Tel : 01 53 42 11 50 Fax : 01 45 22 12 07 Président : M. CUNY	I.M.E. "Léopold Bellan" 10, rue du Coq 28200 - CHATEAUDUN JES "Léopold Bellan" 10, rue du Coq 28200 CHATEAUDUN	Tel : 02 37 44 56 00 Fax : 02 37 45 81 73 Mèl : ime.chateaudun@bellan.fr	Mr BELOT	S.E.E.S. et S.I.P.F.P. : 87 places Autistes : 4 places 12	S.E.E.S. et S.I.P.F.P. : 87 places Autistes : 4 places 12	Enfants et adolescents déficients intellectuels avec ou sans troubles associés, âgés de 6 à 20 ans. Enfants de 3 à 6 ans présentant une déficience mentale avec ou sans troubles associés.

Organisme gestionnaire	Etablissement	Téléphone / Fax / Mail	Directeur	Capacité autorisée	Capacité installée	Catégorie de bénéficiaires
La Maison Maternelle 6-8 rue Emile Dubois 75014 - PARIS Tel : 01 43 22 60 16 Fax : 01 43 27 54 17	I.M.E. "Le Nid des Bois" 22, rue Louise Koppe 28240 - MANOU	Tel : 02 37 81 81 23 Fax : 02 37 81 86 47 Mèl : ime- manou@lamaisonmaternelle.fr	Mme GILLET	S.E.E.S. : 20 places S.I.P.F.P. : 30 places 10 UAS	S.E.E.S. : 20 places S.I.P.F.P. : 30 places 10 UAS	Enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle moyenne ou légère (avec ou sans troubles associés), âgés de 6 à 20 ans
Président : M. DULCY Directeur Général : M. TERCHOUNE	E.S.A.T "Le Nid des Bois" Rue Pasteur 28240 LA LOUPE	Tél ; 02 37 29 09 80 Fax : 02 37 29 07 38 Mèl : esat- laloupe@lamaisonmaternelle.fr	M. GILLET	48 places	34 places	Adultes handicapés mentaux
Conseil d'Administration de l'I.M.E. Fontaine Bouillant 56, rue Fontaine Bouillant BP 81081 28303 MAINVILLIERS CEDEX Tel : 02 37 18 57 50 Fax : 02 37 18 57 59 Président du CA : Mr GABORIAU	I.M.E "Fontaine Bouillant" 56, rue Fontaine Bouillant BP 81081 28303 MAINVILLIERS CEDEX	Tel : 02 37 18 57 50 Fax : 02 37 18 57 59 Mèl : direction-ime@orange.fr	Mme BOURDEAU	S.E.E.S. et S.I.P.F.P. : 122 places Internat : 40 Semi-internat : 82	S.E.E.S. et S.I.P.F.P. : 122 places Internat : 40 Semi-internat : 82	Enfants et adolescents déficients intellectuels légers et moyens, âgés de 10 à 20 ans

Organisme gestionnaire	Etablissement	Téléphone / Fax / Mail	Directeur	Capacité autorisée	Capacité installée	Catégorie de bénéficiaires
<p>Conseil d'Administration de l'I.M.E. Les Bois du Seigneur Z.I. Les Corvées 28500 - VERNOUILLET</p> <p>Tel : 02 37 62 50 90 Fax : 02 37 64 19 62</p> <p>Président : M. FRARD, maire</p>	<p>I.M.E. "Les Bois du Seigneur" Z.I. Les Corvées 28500 - VERNOUILLET</p>	<p>Tel : 02 37 62 50 90 Fax : 02 37 64 19 62 Mèl : p.champion.ime@orange.fr</p>	Mme CHAMPION	<p>S.E.E.S. et S.I.P.F.P. : 120 places Internat : 20 Semi-internat : 100</p>	<p>S.E.E.S. et S.I.P.F.P. : 120 places Internat : 20 Semi-internat : 100</p>	<p>Enfants et adolescents déficients intellectuels légers et moyens, âgés de 6 à 18 ans</p>
<p>Association André Beulé 1bis, rue Mauté Lelasseux 28400 - NOGENT-LE-ROTRON</p> <p>Tel : 02 37 53 52 70 Fax : 02 37 52 25 14 Président : Mr Joseph BALVA</p>	<p>Institut "André Beulé" (sections) 1bis, rue Mauté Lelasseux 28400 - NOGENT-LE-ROTRON</p>	<p>Tel : 02 37 53 52 70 Fax : 02 37 52 25 14 Mèl : paichoux@andrebeule.com</p>	M. PAICHOUX	<p>S.E.E.S., S.P.F.P. et S.E.E.D.A.H.A. : 52 places</p>	<p>S.E.E.S., S.P.F.P. et S.E.E.D.A.H.A. : 52 places</p>	<p>Enfants et adolescents déficients auditifs à partir de 6 ans</p>
	<p>Institut "André Beulé" (services) 1bis, rue Mauté Lelasseux 28400 - NOGENT-LE-ROTRON</p>	<p>Tel : 02 37 53 52 70 Fax : 02 37 52 25 14 Mèl : paichoux@andrebeule.com</p>	M. PAICHOUX	<p>S.A.F.E.P. et S.S.E.F.I.S. : 50 places</p>	<p>S.A.F.E.P. et S.S.E.F.I.S. : 50 places</p>	<p>Enfants déficients auditifs de 0 à 3 ans, pour le S.A.F.E.P.</p> <p>Enfants et adolescents déficients auditifs ou présentant des troubles spécifiques de développement du langage à partir de 3 ans, pour le S.S.E.F.I.S.</p>

Organisme gestionnaire	Etablissement	Téléphone / Fax / Mail	Directeur	Capacité autorisée	Capacité installée	Catégorie de bénéficiaires
<p>Association Trisomie 21 Eure et Loir 2, rue Florent d'Illiers 28000 - CHARTRES</p> <p>Tel : 09 71 38 15 56 Fax : 02 37 28 04 22</p> <p>Présidente : Mme GRANGIER</p>	<p>S.E.S.S.A.D. Trisomie 21 Eure-et-Loir 2, rue Florent d'Illiers 28000 - CHARTRES</p>	<p>Tel : 02 37 34 46 25 Fax : 02 37 28 04 22 Mèl : sessadtrisomie21-28@orange.fr sessadt21- 28direction@orange.fr</p>	<p>Mr BUCHON A compter du 01/09/2012</p>	25 places	25 places	Enfants et adolescents trisomiques, âgés de 0 à 20 ans
<p>Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Chartres 34, rue du Docteur Maunoury 28018 - CHARTRES CEDEX</p> <p>Tel : 02 37 30 30 17 Fax : 02 37 30 31 50 Président : M. GORGES, maire de Chartres</p>	<p>S.E.S.S.A.D. Autisme du Centre Hospitalier de Chartres Pavillon Levallois Catin 1, rue Saint Martin au Val 28000 CHARTRES</p>	<p>Tel : 02 37 30 38 60 Fax : 02 37 30 38 59 Mèl : sessad@ch-chartres.fr</p>	<p>Directeur du Centre Hospitalier M. PIGNARD Cadre de santé responsable du SESSAD Mme. LUCAS-POINTEAU</p>	24 places	24 places	Adolescents et jeunes adultes autistes de 14 à 24 ans
	<p>I.M.E. Autisme du Centre Hospitalier de Chartres Pavillon Levallois Catin 1, rue Saint Martin au Val 28000 CHARTRES</p>	<p>Tel : 02 37 30 38 60 Fax : 02 37 30 38 59 Mèl : sessad@ch-chartres.fr</p>	<p>Directeur du Centre Hospitalier M. PIGNARD Cadre de santé responsable de l'IME Mme. LUCAS-POINTEAU</p>	12 places	12 places	Adolescents et jeunes adultes de 14 à 24 ans souffrant de troubles autistiques

Organisme gestionnaire	Etablissement	Téléphone / Fax / Mail	Directeur	Capacité autorisée	Capacité installée	Catégorie de bénéficiaires
Directeur du Centre Hospitalier : Mr PIGNARD	C.A.M.S.P. du Centre Hospitalier de Chartres 34, rue du Docteur Maunoury 28018 - CHARTRES	Tel : 02 37 30 36 30 Fax : 02 37 30 38 17 Mèl : camsp@ch-chartres.fr	Directeur du Centre Hospitalier M. PIGNARD Cadre de santé responsable du CAMSP M. BROUSTAILLE	80 places	80 places	Enfants de 0 à 6 ans, polyhandicapés, déficients sensoriels, déficients intellectuels, handicapés moteur et souffrant de retards de développement, de maladies invalidantes génétiques, congénitales ou acquises
Association Notre-Dame 42, rue du Roule 92200 - NEUILLY-SUR-SEINE Tel : 01 41 92 07 70 Fax : 01 41 92 07 71 Président : M. JAVARY	Maison d'Accueil Spécialisée 6, rue des Vallées 28250 - SENONCHES	Tel : 02 37 53 52 00 Fax : 02 37 53 52 18 Mèl : mas.senonches@association-notre-dame.org	Mme DECAUDIN-GUEHENNEUC	62 places	62 places	Personnes adultes qu'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave, ou une association de handicaps intellectuels, moteurs ou sensoriels rendent incapables de se suffire à elles-mêmes dans les actes essentiels de l'existence, et tributaires d'une surveillance médicale et de soins constants, âgés de 18 à 60 ans
Conseil Administration du Foyer de Vie Départemental G.Vivien Rue de Masselin 28190 - COURVILLE S/EURE	Foyer d'Accueil Médicalisé Gérard Vivien Rue de Masselin 28190 - COURVILLE S/EURE	Tel : 02 37 23 20 26 Fax : 02 37 23 35 50 Mèl : s.blottin@foyer-de-vie.fr secretariat@foyer-de-vie.fr	Mme BLOTTIN	24 places	24 places	Adultes lourdement handicapés mentaux

Organisme gestionnaire	Etablissement	Téléphone / Fax / Mail	Directeur	Capacité autorisée	Capacité installée	Catégorie de bénéficiaires
Tel : 02 37 23 20 26 Fax : 02 37 23 35 50 Président du CA : M. GABORIAU	FAM / EHPAD Rue Masselin 28190 – COURVILLE SUR EURE	Tel : 02 37 23 20 26 Fax : 02 37 23 35 50 Mèl : s.blottin@foyer-de-vie.fr secretariat@foyer-de-vie.fr	Mme BLOTTIN Cadre de santé : Mme VANDENBERGHE	70 places	70 places	Adultes lourdement handicapés vieillissants
Conseil d'Administration de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse 10, rue de Josaphat 28300 - LEVES Tel : 02 37 36 45 30 Fax : 02 37 21 32 44 Président du CA: Mr GABORIAU	Foyer d'Accueil Médicalisé "Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse" 10, rue de Josaphat 28300 - LEVES	Tel : 02 37 36 45 30 Fax : 02 37 21 23 18 Mèl : direction@fondation- aligre.com	Mme BALANCON	58 places	58 places	Adultes lourdement handicapés mentaux
Ordre Malte France 42, rue des Volontaires 75015 PARIS Tel: 06-76-70-97-66 DG : Mr BOULOT	Foyer d'Accueil Médicalisé "La Chanterelle" Maison Saint Fulbert Rue Saint-Exupery 28300 - LEVES	Tel : 02 37 84 13 20 Fax : 02 37 84 13 29 Mèl : chanterelle.28@wanadoo.fr	Mme de KERMENGUY	32 places	32 places	Adultes atteints d'un syndrome autistique ou psychotique apparenté
Association des Familles de Traumatisés Crâniens d'Eure et Loir 98, rue du Grand Faubourg 28000 CHARTRES	Foyer d'Accueil Médicalisé "Les Tamaris" 8, place des arcades 28110 LUCE	Tel : 02 37 18 49 30 Fax : 02 37 18 09 18 Mèl : samsah.tc28@orange.fr	M. SIBEL	22 places	22 places	Adultes atteints d'un traumatisme crânien

Organisme gestionnaire	Etablissement	Téléphone / Fax / Mail	Directeur	Capacité autorisée	Capacité installée	Catégorie de bénéficiaires
Tel : 02 37 34 77 96 Président : M. LEON	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) 6 , rue des Grandes Plantes 28300 - CHAMPHOL	Tel : 02 37 18 49 00 Fax : 02 37 18 49 06 Mèl : samsah.tc28@orange.fr	M. SIBEL	15 places	15 places	Personnes adultes handicapées traumatisées crâniennes et cérébro-lésées
Association APF 17, boulevard Blanqui 75013 - PARIS Direction Régionale Centre, 68, rue Walvein 37000 TOURS Tél: 02 47 37 85 68 Fax: 02 47 38 48 76 Directeur régional : Mr LEFRANCOIS	Foyer d'Accueil Médicalisé "Le Haut de la Vallée" 65, rue Guy de Maupassant 28500 - VERNOUILLET	Tel. : 02 37 38 65 10 Fax : 02 37 64 47 62 Mèl :Fam.vernouillet@wanadoo.fr	Mme VILLEDIEU	25 places	25 places	Adultes polyhandicapés
A.D.A.P.E.I. des Hauts de Seine 119-121 Grande Rue 92310 SEVRES Tel : 01 41 14 06 30 Fax : 01 41 14 40 01 Président : M. DECAM	E.S.A.T. "Le Mesnil" Rue des Mairies Marsaueux 28500 - MEZIERES EN DROUAIS	Tel : 02 37 43 73 11 Fax : 02 37 62 00 30 Mèl : esatdumesnil@adapei92.net	Mme STEPHO	100 places + section annexe de 8 places	98 places + section annexe de 8 places	Adultes handicapés mentaux
	Foyer d'Accueil Médicalisé "La Pommeraie" 35, rue du Mesnil Marsaueux 28500 - MEZIERES EN DROUAIS	Tel : 02 37 43 72 34 Fax : 02 37 62 00 32 Mèl : h.provain.centrehabitat@adapei92.com	Mme PROVAIN	27places	27 places	Adultes lourdement handicapés mentaux

Organisme gestionnaire	Etablissement	Téléphone / Fax / Mail	Directeur	Capacité autorisée	Capacité installée	Catégorie de bénéficiaires
<p>A.N.A.I.S. 32, rue Eiffel B.P. 287 61008 - ALENCON Cédex Tél : 02 33 80 83 50 Fax : 02 33 28 61 32</p> <p>Président : M. LE DAUPHIN Directeur général : M. LEGRAND Directeur financier : M. BOUCE dg@anais.asso.fr</p>	<p>E.S.A.T. Anais (2 sites) 8, rue Thomas Edison S.I. Les Corvées 2 28500 - VERNOUILLET</p>	<p>Tel : 02 37 65 84 90 Fax : 02 37 65 84 91 Mèl : vernouillet.esat.direction@ anais.asso.fr</p>	M. ORTET	<p>105 places + section annexe de 8 places</p>	<p>105 places + section annexe de 8 places</p>	Adultes handicapés présentant des déficiences intellectuelles avec ou sans troubles associés
	<p>E.S.A.T. Anais Jardin d'Entreprise Rue Réaumur 28300 - CHARTRES</p>	<p>Tel : 02 37 33 30 80 Fax : 02 37 35 64 46 Mèl : <u>chartres.esat.direction@anais.asso.fr</u></p>	M. LEBRAS	60 places	60 places	Adultes handicapés des deux sexes âgés de 18 à 60 ans, présentant une déficience intellectuelle profonde ou moyenne avec ou sans troubles associés
	<p>E.S.A.T. Anais 5, rue du Bois de l'Aumône 28400 - NOGENT-LE- ROTRU</p>	<p>Tel : 02 37 52 54 18 Fax : 02 37 52 45 38 Mèl : nogentlerotrou.esat.direction@ anais.asso.fr</p>	M. DOMEQ	<p>54 places + section annexe de 8 places</p>	<p>54 places + section annexe de 8 places</p>	Adultes handicapés mentaux des deux sexes âgés de plus de 18 ans présentant une déficience intellectuelle moyenne avec ou sans troubles associés
	<p>Maison d'Accueil Spécialisée 51, rue de la Chesnaie Lieudit La Motte 283 00 – GASVILLE OISEME</p>	<p>Tél :02-37-26-26-11 Fax :02-37-31-95-32 Mèl: gasville.mas.direction@anais.a sso.fr</p>	Mme EVESQUE	27 places	27 places	Personnes adultes présentant un handicap mental sévère et un handicap psychique associé.

Organisme gestionnaire	Etablissement	Téléphone / Fax / Mail	Directeur	Capacité autorisée	Capacité installée	Catégorie de bénéficiaires
<p>Centre Hospitalier Henri EY 32, rue de la Grève 28800 - BONNEVAL Tél : 02 37 44 76 02 Fax : 02 37 44 76 82</p> <p>Président : M. De MONTGOLFIER Président du Conseil Général Directeur du Centre Hospitalier: M. LANOE</p>	<p>E.S.A.T. "La Ferme" Centre Hospitalier de Bonneval 32, rue de la Grève 28800 - BONNEVAL</p>	<p>Tél : 02 37 44 72 39 Fax : 02 37 44 78 39 Mèl : chhenriey@ch-henriey.fr</p>	<p>Directeur du Centre Hospitalier M. LANOE Directeur de l'ESAT : M.LE MEUR Cadre de santé responsable de l'E.S.A.T. Melle CHAUDUN</p>	30 places	30 places	Adultes handicapés psychiques figurant sur la file active des services de psychiatrie générale du département d'Eure et Loir
	<p>F.A.M. "Les Magnolias" Centre Hospitalier de Bonneval 32, rue de la Grève 28800 - BONNEVAL</p>	<p>Tél : 02 37 44 76 02 (direction du CH) Fax : 02 37 44 76 82 Mèl : chhenriey@ch-henriey.fr</p>	<p>Directeur du Centre Hospitalier M. LANOE</p>	27 places	27 places	Personnes handicapées psychiques
<p>Association Vers l'Autonomie Résidence Les Poteries 2, rue du Commandant Chesne 28000 – CHARTRES Tél : 02 37 36 71 69 Fax : 02 37 36 28 09 Président : M. VERRIER</p>	<p>E.S.A.T. "Les Ecuries du Grand Parc" Lieu dit Les Moineaux rue de l'abbaye de l'eau 28600 - BARJOUVILLE</p>	<p>Tél : 02 37 36 71 69 Fax : 02 37 36 28 09 Mèl : verslautonomie.direction@orange.fr</p>	Melle RICHARD	24 places	21 places	Adultes handicapés mentaux des deux sexes âgés de plus de 18 ans

Organisme gestionnaire	Etablissement	Téléphone / Fax / Mail	Directeur	Capacité autorisée	Capacité installée	Catégorie de bénéficiaires
Centre Hospitalier Victor Jousselin 44, avenue du Président Kennedy 28100 – DREUX Tél : 02 37 51 52 53 Fax : 02 37 51 52 24 Directeur du Centre Hospitalier : M. LORSON	C.A.M.S.P. 7, rue Henri Dunant 28100 - DREUX	Tel : 02 37 51 52 53 Fax : 02 37 51 52 24 Mèl : direction@ch-dreux.fr camsp5@wanadoo.fr edurand@ch-dreux.fr	Directeur du Centre Hospitalier M. LORSON Directeur médical : Docteur FOUQUAY-PICARD Directeur Etablissements : Mme DURAND	65 prises en charge	107 prises en charge	Prise en charge des enfants de 0 à 6 ans
A.P.F. 17-19, boulevard Blanqui 75013 – PARIS Président : M. BARBIER	Foyer d'Accueil Médicalisé Résidence "J. Bourgarel" 38, rue des Bas Menus 28000 - CHARTRES	Tél : 02 37 18 53 80 Fax : 02 37 18 53 88 Mèl : apf.bourgarel.28@wanadoo.fr	Mme ROBIN	15 places	15 places	Personnes adultes présentant un handicap moteur
Direction régionale Centre 68,rue Walvein 37000 – TOURS Tél : 02 47 37 85 68 Fax : 02 47 38 48 76 Directeur régional : M. LEFRANCOIS	S.E.S.S.A.D. APF 26, rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES	Tél : 02 37 28 51 41 Fax : 02 37 28 03 69 Mèl : sessd.chartres@apf.asso.fr	Mme MAIER	35 places	18 places	Enfants et adolescents de 0 à 20 ans présentant une déficience motrice avec ou sans troubles associés
	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) 26, rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES	Tél : 02 37 34 90 61 Fax : 02 37 30 81 90 Mèl : samsah.chartres@apf.asso.fr	Mme MAIER	30 places	30 places	Personnes adultes handicapés moteurs

Organisme gestionnaire	Etablissement	Téléphone / Fax / Mail	Directeur	Capacité autorisée	Capacité installée	Catégorie de bénéficiaires
<p>Association ALVE 57, avenue du Général de Gaulle 91220 – BRETIGNY SUR ORGE Tél : 01 60 85 04 00 Fax : 01 60 85 47 68</p> <p>Président: M. CLAUSTRÉ</p>	<p>Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) 53, rue du Bourgneuf 28000 CHARTRES</p>	<p>Tél : 02 37 90 73 36 Mèl : jacqueline.laillet@alve.fr</p>	Mme LAILLET	60 places	60 places	Adultes handicapés psychiques
<p>Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADSEA 28) 35, avenue de la Paix 28300 – LEVES Tél : 02 37 21 29 16 Fax : 02 37 36 78 37 sauvegarde.28@orange.fr Président : M. CAUCHON Directeur Général : M. BONVALET</p>	<p>Internat Socio-éducatif Médicalisé pour Adolescents en Eure-et-Loir (ISEMA) 25, rue de Chartres 28120 ILLIERS COMBRAY</p>	<p>Tél : 02-37-23-86-35 Fax : 02-37-23-26-72 Mèl : isema@orange.fr</p>	Mr PAIN	12 places	12 places	Garçons et filles, âgées de 12 à 18 ans, pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ou le Protection Judiciaire de la Jeunesse, pour lesquels il a été constaté l'existence de troubles plus importants que ceux justifiant un placement en ITEP, sans pour autant relever d'une hospitalisation.

ANNEXE IX
REPERTOIRE DES PRINCIPAUX ETABLISSEMENTS
ET SERVICES SANITAIRES

CATEGORIE et INTITULE DES ETABLISSEMENTS	NOM - Prénom	N° DE TELEPHONE et FAX	SERVICE
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE			
CENTRE HOSPITALIER 34, rue du Dr. Maunoury 28018 CHARTRES cedex	M. Raoul PIGNARD	tél. 02.37.30.30.30 tél. 02.37.30.30.03 FAX. 02.37.30.30.00 FAX. 02.37.30.31.10 FAX. 02.37.30.31.22 FAX. 02.37.30.31.50 dg@ch-chartres.fr tél. 02.37.30.31.40	Standard Direction Ress. Humaines
CENTRE HOSPITALIER 44, avenue J.F. Kennedy 28100 DREUX	M. Patrice LORSON	tél. 02.37.51.52.53 FAX. 02.37.51.52.24 FAX 02.37.51.53.57 FAX. 02.37.46.44.29 direction@ch-dreux.fr	standard Direction Comptabilité SMUR
CENTRE HOSPITALIER Route de Jallans 28200 CHATEAUDUN	M. Jean-Yves ALIGON (intérim)	tél. 02.37.44.40.40 tél : 02 37 44 40 03 FAX. 02.37.44.40.01 direction@ch-chateaudun.fr	Standard
URGENCE	URGENCE	URGENCE : 02.37.44.40.55 Fax : 02 37 44 40 58 urgences@ch-chateaudun.fr	
CENTRE HOSPITALIER Avenue de l'Europe 28400 NOGENT-LE-ROTRON	M. Loïc PENNANECH l.PENNANECH@ch-nogentlerotrou.fr	tél. 02.37.53.75.75 tél. 02.37.53.74.08 fax . 02.37.53.74.06 tél. 02.37.53.74.02/92 FAX. 02.37.53.74.00 FAX 02.37.53.74.26 FAX urgent 02 37 53 75 06 direction@ch-nogentlerotrou.fr email urgent: urgences-accueil@ch-nogentlerotrou.fr	standard RH RH direction direction service économique
CENTRE HOSPITALIER HENRI EY 32 rue de la Grève 28800 BONNEVAL	M. Hervé LANOE	Tél. 02.37.44.76.00 ligne directe :02 37 44 76 01 secrétaire 02 37 44 76 02 Fax direction 02 37 44 76 82 FAX.02.37.44.78.39 FAX.02.37.44.76.83 FAX 02.37.44.78.02 h.lanoe@ch-henriey.fr secretariat.direction@ch-henriey.fr	Standard direction Standard Admissions DRH
Centre Hospitalier de La Loupe Rue Dr. Edmond Morchoisne 28240 LA LOUPE	M. Francis CRESTA 02 37 29 33 01	tél. 02.37.29.33.11 FAX. 02.37.29.33.33 direction@hopital-laloupe.fr	standard

CATEGORIE et INTITULE DES ETABLISSEMENTS	NOM - Prénom	N° DE TELEPHONE et FAX	SERVICE
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE			
CATEGORIE et INTITULE DES ETABLISSEMENTS	NOM - Prénom	N° DE TELEPHONE et FAX	SERVICE
ETABLISSEMENTS PRIVES PARTICIPANT AU SERVICE PUBLIC HOSPITALIER			
CENTRE DE READAPTATION FONCTIONNELLE Beaurouvre BLANDAINVILLE 28120 ILLIERS-COMBRAY	M. HOUPE Etienne Tel 02.37.33.25.20 Fax 02 37 33 25 96 etienne.houpe@ugecam-centre.fr	tél. 02.37.33.25.00 FAX ALERTE 02.37.33.27.53 crf.beaurouvre@ugecam-centre.fr	Standard
ETABLISSEMENTS DE SOINS PRIVES			
CLINIQUE CARDIOLOGIQUE Korian Parc de Gasville RD 136 28300 GASVILLE	Mme Catherine BEAUVILLIER	Tél. 02.37.33.41.00 Fax. 02.37.33.41.99 c.beauvillier@groupe-korian.com	Standard Standard
CLINIQUE CARDIOLOGIQUE "LA MAISON BLANCHE" 14 Allée Henry Dunant 28500 VERNOUILLET	Mme Sandrine COLIN-DUCREAU	Tél. 02.37.65.43.21 Tel 02 37 65 45 47 Tél : 06-81-39-37-70 (portable direction) Fax. 02.37.42.74.66 sducreau@capio.fr	Standard Sec direction Le WE tel : 02 37 65 43 77 (service soins continus) ou 02 37 65 45 17 (médecine) Le WE Fax 02 37 42 10 48 sducreau@capio.fr
NOUVELLE CLINIQUE ST-FRANCOIS 2, rue Roland Buthier 28300 MAINVILLIERS	Mr Michel LABRO	Tél. 02.37.18.43 35 Fax 02 37 18 41 08 Fax dir 02.37.18.41.05 Sec dir 02 37 18 45 98 michel.labro@clinique.stfrancois.com	Standard
CLINIQUE CHIRURGICALE "NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS" rue de la Croix Jumelin 28000 CHARTRES	Mr Fabien BOUTOILLE	Tél. 02.37.20.15.15 Fax. 02.37.36.11.70 Fax Direction : 02.37.20.15.98 Marieclaude.bigot@cliniquebonsecours.fr	Standard
CLINIQUE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION "Le Clos du Roy" 25 Bld Louis Terrier 28100 DREUX	Mme Christine OLLIVIER c.ollivier@orpea.net	Tél. 02.37.46.14.64 Fax. 02.37.46.89.90 c.ollivier@orpea.net	
Maison de Convalescence "La Boissière" 22, rue de la Boissière 28630 NOGENT-LE-PHAYE	Mme Coralie FOISY	Tél. 02.37.33.49.00 Fax dir. 02.37.31.60.80 direction- laboissiere@domusvi.com	Standard
Maison de Régime et de Convalescence Spécialisée "les Sorbiers" route de Pithiviers BP 95 28202 JALLANS	M. COIGNET Thierry Tel 02 37 97 54 54 t.coignet@gsante.fr	Tél. 02.37.97.54.00 Fax. 02.37.45.36.15 CliniqueLesSorbiers@gsante.fr t.coignet@gsante.fr	Standard
CALME Moulin de Montjouvin BP 40036 28120 ILLIERS-COMBRAY	Mme Michèle AMORFINI michele.amorfini@calme.fr	Tél. 02.37.91.63.33 FAX 02.37.91.63.34 calme@calme.fr	Standard

ANNEXE X

GLOSSAIRE

A.P.A. : Allocation Personnalisée d'Autonomie

ARS : Agence Régionale de Santé

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale

CIRE : Cellule Inter-Régionale d'Epidémiologie

COGIC : Centre Opérationnel de gestion Interministérielle des Crises

CORRUSS : Centre Opérationnel de Réception et de Régulation des Urgences Sanitaires et Sociales

COZ : Centre Opérationnel de Zone

CRA : Cellule Régionale d'Appui

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DDSP : Direction de la Sécurité Publique

DDT : Direction Départementale des Territoires

DIRECTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail, de l'Emploi

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

DT/ARS : Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé

FHF : Fédération Hospitalière de France

I.N.P.E.S : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé

InVS : Institut de Veille Sanitaire

PDGC : Plan Départemental de Gestion d'une Canicule

P.M.I. : Protection Maternelle et Infantile

SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

